

Indépendance du mali (60 ans) : Témoignage d'Ousmane Sy, ex-ministre du président Alpha Konaré

MALI

695

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



M5-RFP/CNSP

L'indispensable entente



**Mali : La résistance à la pénétration coloniale
vue par ATT**



**Suspension de toutes les activités pédagogiques
à l'Université : Ainsi en a décidé l'AEM !**



**LIBÉREZ
L'HONORABLE
SOUMAÏLA
CISSE !**

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

Une	M5-RFP/CNSP : L'indispensable entente	P.4
Brèves	Fête de l'indépendance à Balan Bakama : Un bel exemple	P.10
	Malick Coulibaly dans la transition : Panique chez de hauts responsables de l'ex majorité ?	P.10
	Mali : L'ex-putschiste Sanogo signe un retour en grâce remarqué sous la junte	P.11
	Insécurité : Trois soldats maliens de la force du g5 sahel tués dans le centre, selon l'armée	P.11
	Transition : La Sadi de Oumar Mariko félicite Bah N'Daw et le colonel Asimi Goita	P.12
	Situation des personnalités détenues à Kati : Les recommandations de l'AMDH	P.12
	Céréales : Relative stabilité des prix	P.13
Actualité	Suspension de toutes les activités pédagogiques à l'Université : Ainsi en a décidé l'AEEM !	P.15
	Au Mali : « La crise sociale est très forte »	P.16
	Industrie du Mali : Trois entreprises équipées	P.17
Politique	Mali : La résistance à la pénétration coloniale vue par ATT	P.18
	Mali : Le peuple désabusé recherche désespérément sauveur	P.19
	Mali – Gao : le « far nord »	P.23
	Indépendance du mali (60 ans) : Témoignage d'Ousmane Sy, ex-ministre du président Alpha Konaré	P.24
Culture & société	Fédération du Mali : Les principaux évènements	P.27
International	Guillaume Soro : « Il faut qu'Alassane Ouattara recule et que le droit prévale »	P.29
	Audit du fichier électoral Guinéen : Les résultats publiés par le CEDEAO ne concilient pas les positions	P.33
Sport	Escrime : Les championnats d'Afrique et les jeux olympiques en ligne de mire	P.35



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



M5-RFP/CNSP : L'indispensable entente

Il y a un peu plus d'un mois que le Mali vit sous les sanctions de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) suite à la démission du Président Ibrahim Boubacar Kéita et la prise du pouvoir par les militaires du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP). Le négociateur de l'organisation sous régionale dans la crise politique malienne, Goodluck Jonathan, est à Bamako depuis ce mercredi pour évaluer les avancées dans l'application des recommandations adressées au Mali. La désignation du Président et du Vice-Président de la Transition a été conforme aux vœux de la CEDEAO. On n'attend plus que celle du Premier ministre. Celle-ci devrait suivre la prestation de serment du Président Bah Ndaou ce vendredi, 25 septembre 2020. Ainsi il y a de fortes chances que la CEDEAO assouplisse les sanctions édictées contre le Mali voire même à les lever entièrement. Ce serait un grand soulagement pour les Maliens qui commencent à ressentir les effets de l'embargo à travers la hausse de certains produits de consommation courante malgré l'assurance des services compétents de la disponibilité suffisante des denrées de premières nécessités. Pour une Transition apaisée, l'entente entre le CNSP et le CS/M5-RFP

est indispensable.

Cette énième visite de Goodluck Jonathan au Mali a lieu sous de bons auspices car une partie des recommandations de la CEDEAO a été mise en œuvre. Il s'agit de la nomination du Président de la Transition en la personne de Bah Ndaou, ancien militaire à la retraite. Certes les conditions de nomination de cet ancien ministre de la défense sous le régime d'IBK a suscité une vive réaction tant au sein du Comité Stratégique du Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques que du Collège chargé de la désignation du Président de la Transition. Cependant la sagesse semble avoir prévalu, sans doute grâce à la personnalité de Bah Ndaou qui jouit d'une bonne réputation d'homme intègre, d'une grande probité et peu enclin à se faire dicter ce qu'il doit faire. Il ne reste plus que la nomination d'un Premier ministre qui devra être obligatoirement un civil. Pas un civil-militaire ou un militaro-civil mais un civil tout court. Aucune ambiguïté ne sera acceptée par la CEDEAO et le CNSP n'a aucune envie de jouer sur ce point. Parole d'officiers ! Cette nomination devra suivre la prestation de serment du Président de la Transition qui aura lieu aujourd'hui.

Lors de sa prise de parole à son arrivée à Bamako, Goodluck Jonathan a laissé entendre que les sanctions contre le Mali pourraient être levées aujourd'hui, sans doute à la suite de la prestation de serment de Bah Ndaou à laquelle assistera le médiateur de la CEDEAO après un entretien prévu entre les deux hommes qui a eu lieu hier. Pour autant, les craintes de voir les militaires avoir une mainmise sur la Transition ne sont pas totalement levées car le chef du CNSP, le colonel Assimi Goïta, a été désigné Vice-Président de la Transition avec des pouvoirs qui pourrait faire de lui le véritable homme fort de l'État. Seule la personnalité de Bah Ndaou laisse croire que son Vice-Président ne lui en imposera pas. Sur ce qu'on sait du Président Ndaou, il y a des chances qu'il ait auparavant reçu des militaires des assurances sur sa liberté d'action. En plus sa situation d'ancien officier supérieur et surtout d'ainé (voire de père) d'Assimi Goïta sont des atouts pour qu'il dirige la Transition avec plus de pouvoir et de sérénité. Après le couac lors de la désignation du Président et du Vice-Président de la Transition, il est essentiel que le CNSP et le Président Ndaou reprennent langue avec le CS/M5-RFP pour la désignation du Premier ministre de la



Transition. Il est en effet indispensable pour la bonne marche de la Transition que les militaires s'accordent avec le mouvement historique de contestation du pouvoir d'IBK. Cela permettra non seulement que la Transition se déroule dans la quiétude mais aussi de présenter un front uni plus fort face aux défis titanesques à relever. Ainsi, le CS/M5-RFP pourrait soumettre au Président Ndaou une liste de personnalités susceptibles d'être nommées au poste de Premier ministre, à charge pour le Président de faire son choix propre. Ces personnalités ne seront pas forcément issues des rangs du M5-RFP. En effet, les leaders du mouvement sont, pour la plupart, des chefs de partis politiques dont on peut penser qu'ils seront candidats à l'élection présidentielle d'après la Transition. Comme la charte de la Transition exclut qu'un de ses dirigeants se présente aux élections, les différents chefs de partis du M5-RFP ne seront sans doute pas partants pour le poste de Premier ministre qui devrait en principe leur revenir. C'est pourquoi un chef de Gouvernement issu de la société civile n'est pas à écarter.

La question qui se pose est de savoir si les leaders du M5-RFP, qui ont engagé la lutte contre IBK et son pouvoir au péril de leur vie, seront prêts à se contenter d'un Premier ministre qui ne serait pas issu de leurs rangs. En effet, le M5-RFP a certes engagé le combat pour mettre fin au régime d'IBK. Même si le mouvement ne l'a pas explicitement dit, ce combat était pour prendre le pouvoir sans lequel aucun changement n'est possible. L'in-

tervention du CNSP qui était indispensable pour mettre fin au pouvoir d'IBK a déjoué les plans du M5-RFP en ce sens que les militaires sont devenus les vrais maîtres du pays et ont montré beaucoup de réticence à prendre en compte ses avis. Les militaires se trouvent d'autant plus confortés dans leur position que l'unité au sein du M5-RFP semble s'effriter car des intérêts personnels pourraient prendre le pas sur l'unité d'action.

Quoi qu'il en soit, le meilleur allié que puisse avoir le CNSP est actuellement le CS/M5-RFP pour une Transition paisible et forte. Plus les militaires se rapprocheront du mouvement historique plus ils se donneront les moyens, aux yeux des centaines de milliers des partisans qui ont contribué au départ d'IBK, de travailler au changement tant souhaité par les

Maliens. Certes le CNSP jouit de la sympathie des populations maliennes mais il lui faut la caution du CS/M5-RFP pour se faire accepter de la CEDEAO et de la communauté internationale, toutes deux opposées à l'exercice du pouvoir par les militaires. Plus forts seront les liens entre le mouvement historique et le CNSP plus fort sera le Mali pour se sortir de ce mauvais pas. Cela est indispensable pour que notre pays s'engage enfin sur la voie de la reconstruction. Car si d'aventure le Mali ratait cette troisième transition depuis son indépendance en 1960, elle entrerait dans une période d'instabilité dont personne ne peut estimer l'ampleur.

■ Diala Thiény Konaté



CNSP

Actualité CNSP | #Prisedecontact

Dans le cadre de sa prise de contact avec les hommes, une délégation du Comité Nationale pour le Salut du Peuple (CNSP), conduite par le colonel Malick Diaw 1er vice-président du comité a effectué une visite de terrain, le jeudi 24 septembre 2020, à la Direction Générale de la Protection Civile.



Actualité CNSP | #Diplomatie | #CEDEAO

Rencontre ce matin entre le président, le vice-président de la transition et la mission de la CEDEAO conduite par monsieur Goodluck Jonathan.

Les échanges ont essentiellement porté sur le suivi des décisions du mini-sommet de la CEDEAO d'Accra du 15 Septembre 2020.



Il est demandé aux organes de presse de bien vouloir s'adresser à leurs faïtières respectives pour le retrait des badges d'accès à la cérémonie d'investiture du président et du vice-président de la transition .

Cellule de Communication du CNSP.



Ibou SY

#La force du CNSP visiblement c'est leur approche respectueuse à l'endroit des travailleurs de l'administration.

ils savent gagner le cœur des gens. Après leur visite respectueuse aux chefs de l'administration Ils ont rendu visite à la douane.

Ils les ont rassuré.

La troisième femme de Modibo Keita père de l'indépendance aussi a reçu leur visite.

J'attends qu'ils viennent me saluer à la maison looolll.



YERI Bocoum

#revuedeprime

#soumano

GOUVERNEMENT DE TRANSITION : LE CHOIX DU PREMIER MINISTRE DEVRAIT REVENIR A L'IMAM DICKO

Le Premier ministre de la Transition sera connu après la prise de fonction du nouveau Chef de l'Etat prévue pour demain vendredi 25 Septembre 2020. Le chef du Gouvernement sera, sauf changement de dernière minute, un proche de l'imam Dicko. Dans l'entourage immédiat de ce dernier, Mme SY Kadiatou SOW et Modibo Sidibé sont les deux favoris pour occuper ce poste. Dans la même logique, d'autres membres du M5-RFP qui n'auront pas des ambitions présidentielles pourraient occuper la primature.

Le poste de Premier ministre sera attribué, sauf changement qui relèverait d'une grosse surprise, à un proche de l'imam DICKO. L'information a filtré aux lendemains du coup d'Etat lors des consultations entre la junte et les différentes forces vives de la Nation. Au cœur de la crise qui a éjecté l'ex président de la République et son régime, épice de toutes les négociations entre le M5-RFP et les autres parties prenantes dans la crise malienne, l'imam DICKO est incontournable dans la réussite de la Transition. Le régime a plus intérêt à l'avoir avec lui que contre lui.

Ayant réussi à faire partir l'ex Premier ministre Boubèye, et récemment Dr boubou CISSE pour raison de mauvaise gouvernance qui a secoué le pays, il n'est pas exclu que l'imam DICKO sorte de sa mos-



quée pour dénoncer si toutefois le nouveau Gouvernement venait à mal gérer les affaires de l'Etat. Il nous revient que c'est dans cet esprit que le CNSP aurait nourri l'idée de lui attribuer le choix du poste de Premier ministre qui devrait certainement être quelqu'un de juste et d'éclairé à l'image de l'imam lui-même. De l'évidence, le Premier ministre s'annonce du côté de l'Imam DICKO et il pourrait être l'une des deux personnes pour qui l'imam a beaucoup de respect. Bien que l'imam Mahmoud DICKO ait de l'estime pour tous ses proches, Modibo Sidibé et Mme Sy Kadiatou SOW semblent être dans le viseur de l'imam DICKO pour le choix du Premier ministre. S'agissant de Modibo SIDIBE, tous les pronostics le donnent favori pour occuper la primature. Son choix se justifie en raison de son expertise avérée dans la gestion des affaires publiques. Ancien Premier ministre, ancien ministre de la Santé, Modibo Sidibé pourrait occuper le poste. En (...)

RETROUVEZ L'INTEGRALITE DE L'ARTICLE DANS LA PARUTION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020
Mahamane TOURE
NOUVEL HORIZON



Jeune Afrique

Alors que l'opposition appelle à l'union contre Alassane Ouattara, le Premier ministre, Hamed Bakayoko, monte au créneau. Défendant le bilan et le projet de son camp, il appelle à une élection apaisée le 31 octobre.



Bacary Camara

Blaise Sangaré, président de la CDS-Mogotiguia
Un atout incontestable pour le nouveau pouvoir !



Cet administrateur civil de classe exceptionnelle, tribun hors-pair est aussi bien à l'aise en français qu'en bambara. Son éloquence inimitable et son expertise dans la connaissance et la maîtrise des rouages de la haute administration malienne pourraient bien être d'un atout incontestable pour les nouveaux maîtres du Mali. Cantonné dans le rôle obscur de « conseiller spécial » auprès du président de la république, les talents d'orateur et de brillant communicant politique n'ont jamais été mis en valeur par le président IBK et son entourage, dans le choix des différents cadres émérites du pays, pour la composition des gouvernements successifs qui ont rythmé son pouvoir .

Le hic de cette méprise fut surtout le choix controversé (presque) insultant, de notre sœur Kamissa Camara, comme secrétaire général de la présidence, (nous n'avons rien contre cette dame dont l'expertise est avérée dans d'autres domaines) qui a ulcéré au plus haut point, des centaines de maliens et qui plus est a surtout mis en lumière le caractère familial et monarchique d'un régime à bout de souffle et multipliant sans cesse ses multiples déviances, ses incohérences, ses arrogances dans le mépris total de ses propres serviteurs corrects et dévoués à la tâche.

Serviteur loyal, fidèle au président, et membre de la majorité présidentielle, le président de la CDS-mogotiguia Blaise Sangaré s'est toujours gardé de porter ses ressentiments personnels sur la place publique, même s'il savait mieux que beaucoup de personnes, que le président IBK a longtemps régné au cours de son mandat, mais sans jamais pouvoir gouverner à hauteur des défis nombreux et des maux brûlants qui accablent notre pays.

Notons qu'au concert d'éloges et de félicitations des partis politiques de la place, la convention sociale-démocrate(CDS-Mogotiguia) a aussi salué la désignation de Bah N'Daw comme président de la transition et celle de colonel Assimi Goita au poste de vice-président. Pour le parti du cheval bleu, ces choix honorent et satisfont le peuple du Mali tout entier.

B.CAMARA/Le Phénix



Douanes Maliennes

Urgent_Mali - #CNSP à la DGD : « Nous sommes venus pour vous témoigner notre satisfaction, apporter le message de félicitation du Psdt Colonel #Assimi GOITA. On vous félicite parce



que vous avez relevé le défis » Colonel Malick DIAW, vice Président du CNSP au Directeur général des Douanes Insp. Gal Mahamet #DOUCARA



Aboubacar Coeur Vaillant



ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE LOIS
LOI N°2015-007/ DU 4 MARS 2015 PORTANT
STATUT DE L'OPPOSITION POLITIQUE

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 19 février 2015

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur qui suit:

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er : La présente loi a pour objet de conférer à l'Opposition un statut juridique dans un cadre démocratique et pluraliste aux fins de contenir le débat politique dans les limites de la légalité.

ARTICLE 2 : Au sens de la présente loi, constitue l'Opposition politique tout parti politique ou groupement de partis politiques qui ne participe pas au gouvernement ou ne soutient pas l'action gouvernementale. Elle est parlementaire ou extraparlamentaire.

ARTICLE 3 : L'Opposition politique est dite parlementaire lorsqu'elle est représentée à l'Assemblée Nationale. Elle est dite extraparlamentaire lorsqu'elle n'est pas représentée à l'Assemblée nationale. L'Opposition parlementaire et l'Opposition extraparlamentaire constituent l'Opposition politique.

Le Président de l'Assemblée nationale communique la liste des partis politiques composant l'Opposition parlementaire au Premier ministre qui le transmet au ministre chargé des partis politiques.

Les partis politiques de l'Opposition extraparlamentaire adressent une déclaration au ministre chargé des partis politiques.

SECTION 1 : DES DROITS

ARTICLE 5 : Il est reconnu à tout parti politique ou groupement de partis politiques le droit à l'Opposition politique.

ARTICLE 6 : Tout parti politique appartenant à l'Opposition politique peut soutenir l'action gouvernementale ou participer au gouverne-

ment.

Dans ce cas, il perd d'office sa qualité de parti politique de l'Opposition politique et fait une déclaration publique.

ARTICLE 7 : Les partis politiques de l'Opposition politique peuvent être consultés sur les grandes préoccupations nationales sur lesquelles ils se prononcent.

SECTION 2 : DES DEVOIRS

ARTICLE 11 : Sans préjudice des dispositions de la loi portant charte des partis politiques, les partis politiques de l'Opposition agissent en tous lieux et en toutes circonstances dans le respect de la Constitution, des lois et règlements de la République.

A cet effet, ils :

- respectent les autorités légalement établies;
- oeuvrent à l'instauration d'une culture démocratique par l'information, la formation et l'éducation des citoyens;
- veillent au respect des principes de la souveraineté nationale, de l'intégrité du territoire, de la forme républicaine de l'Etat, de l'unité nationale et de la laïcité de l'Etat;
- cultivent le principe de la conquête démocratique du pouvoir, l'usage de la non-violence comme moyen d'expression de la lutte politique et le respect des biens publics et privés ;
- cultivent l'esprit républicain et le respect de la règle de la majorité;
- défendent les intérêts supérieurs de la Nation.

ARTICLE 12 : L'Opposition politique a le devoir de suivre l'action gouvernementale, de la critiquer de façon objective et constructive dans le sens du renforcement de l'idéal démocratique et du progrès.

CHAPITRE III : DU CHEF DE L'OPPOSITION POLITIQUE

ARTICLE 13 : L'Opposition politique est représentée par un porte-parole qui prend le titre de Chef de file de l'Opposition politique.

Le Chef de file de l'Opposition politique est désigné, en son sein, par le parti politique déclaré dans l'Opposition, ayant le plus grand nombre de députés à l'Assemblée Nationale à l'occasion des dernières élections législatives.

En cas d'égalité du nombre de députés, le Chef de file de l'Opposition politique est désigné par le parti politique déclaré dans l'Opposition, ayant obtenu le plus grand nombre de conseillers communaux à l'occasion des dernières élections communales.

En cas d'égalité du nombre de conseillers communaux pour ce qui concerne l'Opposition parlementaire, le plus âgé est déclaré Chef de file de l'Opposition politique.

En cas d'inexistence d'Opposition politique parlementaire, est désigné Chef de file de l'Opposition politique le représentant du parti politique déclaré dans l'Opposition et ayant obtenu le plus grand nombre de conseillers communaux.

En cas d'égalité du nombre de conseillers communaux pour ce qui concerne l'Opposition extraparlamentaire, le plus âgé est déclaré Chef de file de l'Opposition politique.

ARTICLE 15 : Le Chef de file de l'Opposition politique a rang de ministre essentiellement au plan protocolaire.

Il dispose d'un cabinet dont la composition et les avantages sont fixés par un décret pris en Conseil des Ministres.

Les crédits nécessaires à la prise en charge du Chef de file de l'Opposition politique et de son cabinet sont inscrits au budget d'Etat.
ARTICLE 17 : Le Chef de l'Opposition politique peut être consulté par le Président de la République ou le Premier ministre, chaque fois que de besoin sur les questions d'intérêt national ou de politique étrangère.

Radio Guintan

La violence à l'égard de la femme est une grave violation de ses droits.

Aussi, la Radio Guintan " Voix des Femmes " appuie la plainte de Mama Sow Mamacita qui serait victime d'abus de l'artiste Sidiki Diabaté pour que la vérité se manifeste. Nous invitons vivement les autorités judiciaires à appliquer la loi et rien que la loi.



Mamadou Fofana

Vraiment ce (Dr) Clément DEMBELE me surprend surtout qu'il dit qu'il est docteur...en quoi? Pour discréditer des vrais docteurs qui étaient les meilleurs de leur classe depuis le lycée technique de Bamako jusqu'à l'institut à Moscou. DOCTEUR-INGÉNIEUR Choguel Kokalla MAIGA est un cadre émérite



Casimir Apiè Sangala

Affaire de la grande mosquée de la capitale : l'imam Kokè Kallé entièrement innocenté et blanchi. Allah tè sinokô.



Bennchico Savadogo

Depuis affaire de sidiki diabaté, mon voisin peulh a changé, c'est lui même qui fait la cuisine et tout Koh on sait jamais avec femme



RFI Afrique

Soulagement dans le camp présidentiel en Centrafrique après le vote, ce mercredi, d'un projet de loi qui accorde un délai supplémentaire à l'Autorité nationale des élections. Si la présidentielle reste fixée au 27 décembre, la convocation des électeurs, prévue dans trois jours, est renvoyée au 27 octobre prochain.



WESTERN
UNION

WU

MONEY TRANSFER

Fête de l'indépendance à Balan Bakama : Un bel exemple



Dans le cadre de la célébration de notre accession à la souveraineté nationale, la population de la Commune de Balan Bakama, cercle de kangaba, a fêté avec faste cet évènement. La cérémonie était placée sous le parrainage de Bandiougou Keita.

Comme il fallait s'y attendre, la population est sortie en masse pour participer à la fête d'indépendance du Mali. Ce 60ème anniversaire s'est passé dans un contexte de crise socio-politique. Les manifestations folkloriques, les jeux, les scènes théâtrales, le match de football et une soirée dansante ont marqué cette fête.

Le parrain de l'évènement, Bandiougou Keita, a remercié la population pour le choix porté sur sa modeste personne. « L'indépendance est un bonheur pour une communauté, une nation, un pays, un Etat dans lequel nous résidons et cette population exerce l'autogouvernance en jouant sa souveraineté totale sur l'ensemble du territoire. Un jeudi, 22 septembre 1960, le président Modibo KEITA proclame l'indépendance du soudan français qui devient la République du Mali. Ce nom est un rappel et un hommage à la mémoire de l'un des grands empires qu'a connu l'Afrique de l'Ouest : l'Empire du Mali », a-t-il dit.

Mieux, il dira que : « Nous sommes à 60 ans d'indépendance. Voici l'âge de la sagesse, de la tendresse et de l'allégresse. Avoir la soixantaine c'est avoir une éternité de vie devant soi. Avoir la soixantaine c'est être riche de son vécu. La soixantaine est un voyage au pays de la plénitude».

Il a saisi l'opportunité pour lancer une invitation à sa population. « Pour se développer, en plus de nos ressources, il faut la cohésion, l'entente et un combat pour l'intérêt collectif et non l'intérêt individuel. Ces derniers temps, nous avons constaté des conflits terriens. De grâce, restons ensemble ; nous sommes frères et sœurs et nous ne devons pas modifier la valeur sociétale que nos ancêtres nous ont laissée. Vous population, vous avez un rôle, c'est de faire respecter votre droit civique : payer les impôts, voter massivement lors des élections et participer activement au développement de votre commune. Les perspectives sont bonnes quand nous convergerons ensemble », a-t-il indiqué.

Le sous-préfet de Narena s'est réjoui de la participation de toutes les couches socioprofessionnelles. Aussi, il a rappelé que le Coronavirus n'est pas totalement vaincu dans notre pays. Raison pour laquelle, il a demandé à la population de respecter scrupuleusement les mesures barrières édictées par les hautes autorités. Pour lui, face à la situation

Malick Coulibaly dans la transition : Panique chez de hauts responsables de l'ex majorité ?



La formation d'une équipe de transition traîne encore les pas. Après la désignation de Bah N'Daou comme président de cette transition, les postes stratégiques continuent d'être étudiés par le CNSP et d'autres dinosaures politiques cités dans plusieurs dossiers judiciaires. L'une des causes de la révolution du 5 Juin qui s'est parachevée par un coup d'Etat avait pour motif, l'audit de la gestion d'IBK et la poursuite de tous ceux qui sont impliqués dans de actes loin de l'orthodoxie. Selon nos sources au Camp Soundjata de Kati, l'ancien Premier Ministre, Soumeylou Boubeye Maiga et plusieurs responsables de l'ancienne majorité présidentielle s'opposeraient fortement à la nomination de l'ex ministre de la justice, Malick Coulibaly dans l'équipe de la transition. Selon les adversaires et détracteurs de Malick Coulibaly, sa venue serait un danger pour la carrière politique de tous ceux qui seraient cités dans des dossiers de détournement ou de surfacturations. Même certains généraux, ayant occupé des postes de responsabilité dans le régime d'IBK, pourraient être dans l'œil du cyclone.

Selon nos indiscrétions, le sort de Malick Coulibaly pourrait être en discussion ce jeudi entre le nouveau président de la transition, Monsieur Bah N'Daou et les membres de la junte.

L'opinion malienne, quant à elle, est fortement favorable à la reconduction de Me Malick Coulibaly au département de la justice pour bénéficier de la volonté politique qui a tant manqué dans les premiers dossiers qu'il a fait instruire.

Source : Figaro

qui prévaut dans notre pays, il faut une union sacrée autour de la patrie qui a besoin du concours de tous les fils. Enfin, il a profité de cette occasion pour remercier chaleureusement le parrain de l'évènement pour son engagement sans faille auprès de sa population.

Pour le Maire de la Commune de Balan Bakama, il est temps de taire les divergences. L'heure est à la refondation de la nation. Le peuple malien aspire à un état providentiel.

Ibrahim Sanogo

Mali : L'ex-putschiste Sanogo signe un retour en grâce remarqué sous la junte



Le général malien Amadou Sanogo, meneur d'un coup d'Etat qui a précipité la déroute de l'armée face aux rebelles dans le Nord en 2012, a effectué mardi une apparition publique remarquable lors de cérémonies sous les auspices de l'actuelle junte, ont constaté des journalistes de l'AFP. Le général Sanogo, encore en prison il y a huit mois sous le président Ibrahim Boubacar Keïta aujourd'hui déchu, a pris place en tribune officielle en uniforme d'apparat, casquette à feuilles d'or, fourragère et médailles, pour suivre la parade donnée à l'occasion du 60e anniversaire de l'indépendance. Très souriant, en lunettes noires, il a serré de nombreuses mains, devisé avec bon nombre d'officiers et s'est prêté à des selfies avec certains d'entre eux. Amadou Sanogo, alors obscur capitaine, avait pris le 21 mars 2012 la tête de soldats entrés en mutinerie contre l'incapacité du gouvernement à arrêter l'offensive dans le Nord de rebelles touareg et l'afflux de jihadistes en provenance des pays voisins. Les mutins avaient chassé le président Amadou Toumani Touré, mais ce coup d'Etat avait en fait précipité la déroute de l'armée. Le nord était alors rapidement tombé sous la coupe des jihadistes dont les agissements se sont depuis étendus au centre et aux pays voisins. Sous la pression internationale, la junte avait fini par céder le pouvoir à des autorités civiles intérimaires. Elu président en 2013, Ibrahim Boubacar Keïta avait élevé Amadou Sanogo au rang de général quatre étoiles, promotion largement considérée comme politique, faisant de lui l'un des plus hauts gradés du pays. Mais, fin 2013,

Insécurité : Trois soldats maliens de la force du g5 sahel tués dans le centre, selon l'armée



Trois soldats maliens de la force antijihadiste du G5 Sahel ont été tués mercredi dans une attaque à Boulkessy, dans le centre du Mali, près de la frontière burkinabè, a annoncé le ministère de la Défense. Vers 14H45 GMT, "une mission de patrouille FAMA (Forces armées maliennes, NDLR) du poste du G5 Sahel, a fait l'objet d'une attaque terroriste complexe à Boulkessy", a précisé le ministère dans un communiqué. Le bilan provisoire s'établit à trois morts et quatre blessés parmi les militaires maliens, selon le ministère, qui fait également état de 15 blessés parmi les assaillants. Le G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, et Tchad), créé en 2014 et basé à Nouakchott, fournit un cadre de coopération pour la sécurité et le développement de ces cinq pays sahéliers d'Afrique de l'Ouest. En 2017, face à la poussée des attaques jihadistes et à la sévère dégradation de la sécurité dans le centre du Mali, ainsi qu'au Burkina Faso et au Niger voisins, le G5 Sahel a réactivé son projet de force conjointe, initialement lancé en 2015. Mais cette force peine encore à monter en puissance.

Amadou Sanogo avait été arrêté pour son implication présumée dans la mort de 21 membres d'une unité d'élite, les "Bérets rouges", retrouvés dans un charnier. Opposés au coup de force de mars 2012, les Bérets rouges avaient vainement tenté un contre-putsch un mois plus tard. Ouvert fin 2016 pour assassinats, le procès d'Amadou Sanogo et d'une quinzaine de coprévenus, tous militaires, est ensuite resté dans les limbes. Les accusés, dont Amadou Sanogo, ont été libérés le 28 janvier 2020, une décision suspecte de motivations autres que judiciaires. Car la présidence Keïta, déjà en crise, était inquiète de la cohésion de l'armée. Et le procès menaçait d'amener à la barre le ministre de la Défense en exercice, Ibrahim Dahirou Dombélé. Les défenseurs des droits humains s'étaient alarmés que le général Sanogo et ses coprévenus ne rendent jamais de comptes. Le général Sanogo s'était montré discret depuis lors. Keïta a été déposé le 18 août par un groupe d'officiers. La junte a affirmé depuis sa volonté de réconcilier les Maliens. Elle a donné vendredi des obsèques nationales à l'ancien dictateur Moussa Traoré, autre militaire qui avait pris la tête du pays par un putsch en 1968 et qui a exercé 22 ans de pouvoir sans partage.

Transition : La Sadi de Oumar Mariko félicite Bah N'Daw et le colonel Asimi Goita



Dans une Déclaration, le parti de l'opposant Oumar Mariko a félicité le président et vice-président de la Transition pour le choix porté en eux. Il a exprimé ses vœux pour que ce choix soit la rupture avec l'ancien système.

Lisez la déclaration

DECLARATION DU PARTI SADI SUITE À LA DESIGNATION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

Le Bureau politique du parti SADI (Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance) a appris la désignation par le collège, du président et du vice-président de la transition, respectivement, le colonel-major à la retraite Bah N'DAOU et le colonel Assimi GOÏTA.

Le parti SADI les félicite pour le choix porté sur leur personne et leur souhaite plein succès dans cette exaltante mission. Le Bureau politique espère que ces nominations sont le signe d'une rupture d'avec l'ordre ancien et l'ouverture de nouvelles perspectives pour la nation malienne. Notre peuple aspire au changement, à la sécurité pour tous, à la justice, à la lutte sans merci contre la corruption et l'impunité, à des réformes de lois et à des élections libres, transparentes, crédibles et incontestées gages d'une véritable démocratie. Les populations maliennes croupissent sous le poids de la misère et de la pauvreté, malgré les potentialités économiques énormes dont dispose notre pays.

Bamako, le 21 Septembre 2020 Pour le bureau politique

Le secrétaire Général Mohamed AG AKERATANE

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Situation des personnalités détenues à Kati : Les recommandations de l'AMDH



L'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), même si elle n'a pas été autorisée à rendre visite aux personnalités civiles et militaires détenues à Kati depuis le renversement du régime IBK, a fait des recommandations en faveur du respect de leurs droits.

Une délégation de l'AMDH conduite par son président, Me Moctar Mariko, s'est selon le communiqué de la structure, rendue à la garnison militaire de Kati, le mardi 1er septembre 2020, afin de s'enquérir des conditions de détention des personnalités militaires et civiles arrêtées suite aux événements du 18 août 2020. Même si les rumeurs de la libération de certains des détenus ont circulé, l'association soutient que ces personnalités sont toujours détenues par le Comité national pour le Salut du Peuple (CNSP). Selon l'association, sa délégation n'a pas pu rendre visite aux personnalités détenues. Elle a, par ailleurs, reçu du CNSP des informations selon lesquelles les détenues se portent bien. « De l'avis des membres du CNSP, ces détenus seraient bien traités et recevraient des visites des parents. Cependant, l'AMDH n'a pu accéder aux détenus », a précisé Me Moctar Mariko. La demande d'autorisation de visite envoyée du CNSP depuis le 02 septembre n'a, jusqu'à présent, pas été répondue. « Ainsi, le 02 septembre 2020, elle a transmis au CNSP une demande de visite aux personnes privées de leur liberté, mais, malgré cette lettre et la relance faite le 18 septembre 2020, elle n'est toujours pas autorisée par le CNSP à exercer ce droit de visite en violation des textes internationaux et nationaux », déplore l'AMDH dans son communiqué.

Avant qu'elle ne soit autorisée à rendre visite à ces personnalités, l'association a formulé des recommandations pour le respect de leurs droits. La première de ces recommandations, c'est de demander au CNSP de réserver « à toutes les personnes entre leurs mains un traitement humain et non dégradant conformément aux engagements internationaux du Mali ». L'AMDH recommande également que « les cas des militaires détenus soient rapidement judiciairisés s'ils sont présumés auteurs d'infraction et qu'ils soient confiés à des structures d'accueil prévues à cet effet, et ce, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 31 alinéa 2 de la loi n°055 du 16 décembre 2002 ». Enfin, elle a invité le CNSP à « remettre les détenus civils à la disposition de la justice ou tout simplement les libérer ».

Boureima Guindo

Céréales : Relative stabilité des prix

Durant la semaine allant du 14 au 20 septembre, les prix des céréales sont restés stables dans l'ensemble par rapport à la semaine passée. Quelques fluctuations à la baisse ont été par ailleurs enregistrées sur les prix des céréales sèches, selon un communiqué de la direction générale du commerce, de la consommation et de la Concurrence (DGCC).

Cette situation s'expliquerait par l'arrivée des cultures de soudure sur les marchés, notamment le maïs frais, l'igname, la patate, le manioc et la baisse du niveau des sorties de céréales vers les pays voisins suite aux sanctions économiques imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

En outre, le prix du riz a subi des variations à la hausse en raison des travaux champêtres qui ont tiré l'offre du riz vers le bas. Mais, l'état d'approvisionnement des marchés en céréales reste satisfaisant. Le prix au producteur du riz local dans la zone Office du Niger est compris entre 300 et 330 FCFA/kg, comme la semaine passée.

Dans les capitales régionales et le District de Bamako, les prix des catégories du riz local sont compris entre 300 et 500 FCFA/kg comme la semaine passée. Son prix moyen national est de 391 FCFA/kg. Le riz brisé importé non parfumé est vendu entre 300 et 750 FCFA/kg. Son prix moyen national a été de 425 FCFA/kg.

Quant au mil, son prix au producteur est compris entre 130 et 195



Fcfa/kg, contre 125 et 195 FCFA/kg la semaine passée. Son tarif à la consommation oscille entre 200 et 400 FCFA/kg comme la semaine passée. Le sorgho, lui, est cédé par les producteurs entre 100 et 165 FCFA/kg comme la semaine passée. Sur les marchés de consommation, son prix est compris entre 175 et 400 FCFA/kg contre 200 et 400 FCFA/kg la semaine passée.

Le maïs est vendu sur les marchés ruraux entre 100 et 135 FCFA/kg comme la semaine passée. Le prix à la consommation du maïs est compris entre 140 et 400 FCFA/kg comme la semaine passée.

Synthèse de Cheick M. TRAORÉ

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À

40%

SUR VOS FRAIS DE TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

Suspension de toutes les activités pédagogiques à l'Université : Ainsi en a décidé l'AEEM !

Dans une correspondance en date du 25 septembre 2020 (les membres de l'AEEM sont sans doute en avance sur les maliens, car hier c'était le jeudi 24 septembre) et signée du secrétaire général du Bureau de Coordination Nationale de l'AEEM (Association des Elèves et Etudiant du Mali), qui dit avoir décidé de la suspension de toutes les activités pédagogiques au niveau des Universités, Instituts et Grandes Ecoles du Mali. Puis, sur un ton solennel, il s'est même permis de citer la constitution !

Raison invoquée : l'arrestation de leur camarade Allaye Sininta, secrétaire général du comité AEEM de la Faculté de Droit Privé de Bamako ! Une arrestation qu'il qualifie d'ailleurs d'arbitraire. Dans sa missive, on peut lire ainsi, comme écrit à l'intention des responsables des Universités, Instituts et Grandes

Ecoles : « **Vu la constitution, vu l'arrestation arbitraire du camarade Allaye Sininta, secrétaire général de la Faculté de Droit Privé... Nous venons très respectueusement vous informer que la mission de la Coordination Nationale de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM) présente dans votre établissement y est pour procéder à la suspension des activités pédagogiques (cours, examens, travaux pratiques et dirigés) jusqu'au 1er octobre...** ».

Ce que le secrétaire du Bureau de Coordination de l'AEEM n'a pas dit dans sa missive, c'est que leur camarade est arrêté pour menace contre les responsables de la Faculté de Droit Privé et pour troubles dans l'espace universitaire. En effet, depuis la reprise des cours dans tous les ordres d'enseignement au Mali après un arrêt

de quelques mois pour raison de coronavirus, Allaye Sininta dont il est question et ses camarades du comité AEEM de la Faculté de Droit Privé ont déclenché, sinon imposé une grève illimitée au sein de cette Faculté pour dénoncer, disent-ils, un certain nombre de problèmes dont le taux de 1% de réussite lors des examens du semestre ; la prise en otage de l'attestation de plus d'une soixantaine d'étudiants, etc.

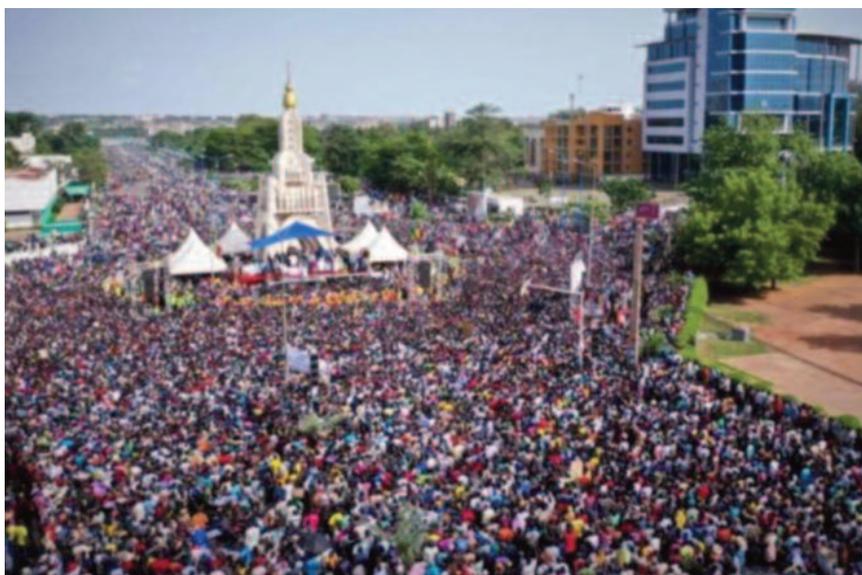
Pour eux, ce taux médiocre à l'examen est dû à la mauvaise organisation des épreuves, la mauvaise conservation des documents et la non-prise en compte de certaines notes de TD et de devoirs. Des accusations balayées d'un revers de main par l'administration de la Faculté de Droit Privé qui d'ailleurs réfute le taux de 1% avancé par le comité AEEM !

Curieux, non ? L'AEEM est devenue si puissante qu'elle peut même prétendre suspendre toutes les activités pédagogiques dans les Universités, Instituts et Grandes Ecoles ? Mais c'est le monde à l'envers ! Où va donc notre Mali ? En attendant, nous devons nous assumer pour mieux encadrer cette association estudiantine qui a poussé des ailes dans notre pays depuis des années et par la faute des hommes politiques !

■ Yama DIALLO



Au Mali : “La crise sociale est très forte”



Caroline Roussy : Ce qu'on observe c'est qu'il y a eu des concertations nationales qui n'ont pas nécessairement fait consensus. Certaines personnes se sont un peu senties exclues, cela dépend des localités ou des groupes d'appartenance comme le Mouvement du 5 Juin par exemple. Malgré cela, tout le monde affiche une volonté pour aller vers une transition qui sera conduite par une personne de la société civile.

C'est ainsi qu'on nous le présente, mais il faudrait définir ce qu'est la société civile puisque Ba N'Daw a fait sa carrière dans l'armée pendant plus de 40 ans et il a été ministre de la Défense dans l'un des gouvernements d'Ibrahim Boubacar Keïta (IBK). Son vice-président est actuellement le chef de la junte, le colonel Assimi Goïta.

À quoi va servir ce gouvernement de transition ?

C.R. : Cette transition a été imposée par l'extérieur. Il faut noter qu'un certain nombre de politiques sont restés en retrait, ce qui signifie clairement qu'eux ne souhaitent pas participer à cette transition en vue d'échéances présidentielles. Il est intéressant de voir à quoi va servir la transition et quels sont les chantiers prioritaires qui vont être mis en avant. Est-ce que cela signifie travailler particulièrement sur le processus électoral pour la pro-

chaine présidentielle au Mali ? Comme le voudrait la Cédéao ?

Cela me semble insuffisant et ne réglerait en rien les problèmes de fond auxquels est confronté le Mali depuis plusieurs années voire décennies, avant même l'arrivée d'IBK au pouvoir. La crise sociale est très forte. Il y avait une croissance qui était plutôt positive depuis quelques années mais dans plusieurs secteurs, les besoins de première nécessité n'étaient pas fournis, en termes de scolarité, hôpitaux etc. Des enseignants ont manifesté avec le M5 pour une augmentation de leurs salaires. La crise économique a été accélérateur de cette crise sociale qui a resurgi sur le politique.

Quel est le rôle de la Cédéao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ?

C.R. : La Cédéao a voté des sanctions contre le Mali et a mis en place un embargo, même s'il est à géométrie variable. Il y a une dissension assez patente entre la ligne dure d'Abidjan et une ligne un peu plus flexible du côté de Dakar. Alassane Ouattara mais aussi Alpha Condé vont eux-mêmes vers des élections dans les semaines qui arrivent. On voit bien qu'il y a la tentation d'envoyer un message à leurs propres citoyens par effet de miroir. Beaucoup se sont quand même insurgés au

Mali et ont été soutenus par des partis d'opposition du Burkina-Fasso, du Cameroun (etc.) contre ces sanctions injustes. Le Sénégal avait tout à perdre puisque son port convoie le plus de marchandises vers Bamako qui n'a pas d'accès à la mer.

Ces sanctions sont vécues par le peuple malien comme une humiliation. À la base c'était l'expression d'une coagulation de mécontentement autour du M5 avec des musulmans pratiquants, des laïcs, des socialistes, des enseignants... C'était un mouvement très représentatif de la société malienne qui était à bout de souffle et qui avait ce besoin de manifester ensemble contre un système complètement bloqué.

Comment la France se positionne-t-elle face à cette situation ?

C.R. : La France a condamné le coup d'État, ce qui, au regard des textes normatifs internationaux semblait être un processus normal, avant de « prendre acte » du coup d'État. Beaucoup d'analystes disent qu'étant donné que la France a la mission Barkhane, elle devait être infiltrée et au courant de ce qui se préparait. Donc elle a lâché IBK. Certes, c'est une hypothèse possible. Ce que j'observe, c'est qu'après 7 ans de présence française, plus de 600 attentats ont été déjoués, mais il n'y a pas non plus une franche réussite. On est quand même face à une expansion de la menace terroriste et de la criminalité organisée dans son ensemble. L'épicentre était le Mali et cela se répand depuis quelques années au Burkina Fasso et au Niger.

C'est une situation délicate pour la France. En ce qui concerne la transition il n'y a pas eu d'avancée majeure en un mois. La force française reste au service du Mali et la junte a demandé à ce que le partenariat continue, de même que celui avec la Minusma (mission de l'ONU au Mali). Mais la France reste critiquée, qu'elle reste ou qu'elle parte. À tout cela s'ajoute un sentiment anti-français exacerbé par des acteurs politiques eux-mêmes.

Entretien réalisé par Laureen Piddi

Industrie du Mali : Trois entreprises équipées

Le Bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles (BRMN) a remis, hier dans ses locaux, des équipements de production à des entreprises diagnostiquées et des services d'appui conseil au secteur de l'industrie. La cérémonie organisée à cet effet a été présidée par le secrétaire général du ministère de l'Industrie et du Commerce, Adama Yoro Sidibé.

La valeur du don est estimée à plus de 24 millions de FCFA. Il est reparti en trois lots. Le premier, composé d'un moteur électrique 60 KVA-48KW insonorisé et accessoires, d'une moto taxi et de matériels informatiques (un ordinateur de bureau et un portable), a été donné à Keitala Négoce qui opère à Sikasso dans la transformation agro-alimentaire. Comprenant un four de cuisson pâtisseries Air pulse, un batteur cuve de 40 litres, un groupe électrogène 25 kWh, la seconde partie a été remise à la Boulangerie «Les Halles de Bamako».

Des onduleurs APC (Onduleur Smart 1500VA 230V et d'onduleur APC-BACK-UPS 650VA 230V), troisième composante de la donation, ont été offerts à l'entreprise Syatels industrie S.A.

Cette cérémonie de remise rentre dans le cadre de la mission du BRMN consistant à ac-

compagner les entreprises en vue de renforcer leur compétitivité, a expliqué son directeur général.

«Il s'agit de les aider à produire mieux, à bon prix et en qualité», a ajouté Hamadou Abba. Pour ce faire, il leur faut des équipements comme ceux qu'ils viennent de recevoir. Parlant des critères de choix, il a assuré que les bénéficiaires manquaient d'équipements de production et de moyens de transport des matières premières. «C'est dans ce cadre-là que l'étude ayant permis de les identifier a conclu que si on leur donnait ces outils, leur productivité pourrait augmenter», a justifié le patron de BRMN.

Ajoutant que des actions de renforcement des capacités destinées au personnel de ces sociétés sont prévues. Cela, pour leur apprendre à respecter les normes établies en la matière, a-t-il argumenté.

Promotrice de Keitala Négoce, Djalia Keita s'est réjouie de recevoir ces équipements qui répondent, selon elle, à leurs besoins. «J'avais de sérieux problèmes d'électricité chez moi. Cela faisait deux ans que les activités dans mon usine à Sikasso étaient bloquées à cause de problème d'électricité. Ces matériels vont alors me rendre un grand service», a-t-elle confirmé.

Auparavant le secrétaire général du ministère de l'Industrie et du Commerce avait, dans son discours d'ouverture, rappelé que le Programme de restructuration et de mise à niveau vise à soutenir et accompagner nos entreprises de production afin de mieux résister aux effets néfastes pouvant découler de différentes formes de crises auxquelles peut être confrontée une entreprise ou le secteur industriel.

«En tant que dispositif de renforcement des capacités et de mise à niveau de notre appareil productif industriel, il permet d'accroître la production industrielle, l'offre et la compétitivité des produits ainsi que l'attrait des investissements», a insisté Adama Yoro Sidibé.

Il s'est dit convaincu que ces prestations du BRMN permettront, dans un bref délai, d'apporter à notre économie de la valeur ajoutée à hauteur de souhait.

Amadou GUÉGUÉRÉ



Mali : La résistance à la pénétration coloniale vue par ATT



A l'occasion des 60 ans du Mali, l'ancien Président de la République, Amadou Toumani Touré (ATT), a accordé une interview à nos confrères de Bozola. Aussi avait-il en face le Directeur Général de la chaîne nationale pour poser des questions, parmi lesquelles celle relative à la résistance à la pénétration française au Mali a retenu l'attention de beaucoup de téléspectateurs. Et comme l'a dit Salif Sanogo, si l'indépendance politique du Mali a été obtenue de manière pacifique, elle a été précédée par 75 ans de résistance aux quatre coins de l'ex-Soudan français... Que pense ATT de tout cela ? Voici sa réponse !

« Nous sommes un peuple de guerriers, mais chaque génération fera sa part de devoir dans l'édification de notre nation, elle sera aussi confrontée, chacune, aux défis de son temps. C'est vrai nous nous sommes battus et affirmés 75 ans durant, mais il y avait un général français qui a participé aux invasions coloniales et qui a fait des appréciations particulièrement éloquentes vis-à-vis de nos forces. Il disait que la lutte coloniale au Soudan n'a pas été facile, et que contrairement à ce qu'ils ont rencontré dans bien d'autres pays, c'est au Soudan qu'ils ont rencontré la résistance la plus difficile. La première des batailles contre l'invasion coloniale a commencé à Sabouciré, le 22 septembre 1878.

Et c'est en souvenir de cette bataille que les pères de l'indépendance, Modibo Kéita et les

autres, ont décidé de faire en sorte que notre indépendance soit proclamée le 22 septembre 1960. C'est à Sabouciré que nous avons entendu les premiers coups de canon des français. Evidemment, il y avait d'autres mouvements de résistance à Nioro du Sahel, à Oueléssebougou, à Sikasso avec les frères Tiéba et Babemba, à Tominian, à Niangasso, à Bénénon, à Koro, à Andéraboucane avec Fihroun. Ils se sont battus jusqu'au dernier, et les éloges de ceux-là mêmes qui les ont combattus sont les meilleurs témoignages qu'on pouvait leur adresser.

En 1890, il y a eu la bataille de Mayel, localité située pas loin de Nioro du Sahel : 9000 morts en une seule journée, et c'est là qu'un neveu de El Hadj Oumar et Louis Archinard se sont affrontés. Il y a eu un autre affrontement plus loin à Tombouctou où les frères Bonnet ont été complètement laminés et battus par les troupes touaregs en révolte. Des signes que nous n'avons jamais été piétinés, parfois nous avons été battus, mais nous sommes restés droits dans nos bottes !

Des hommes valeureux qui ont enseigné la bravoure et l'amour de la patrie

Toutes nos grandes chansons, ce sont des chansons de guerriers. Et la plupart de ces grands chefs étaient des chefs militaires. La

bravoure au Mali est une vertu. Niamody Sis-soko qui était le chef des Sabouciré, Babougou Diarra, chérif Hamala, Fihroun, le grand chef touareg, Tiéba, Babemba, El Hadj Oumar, Samory Touré et bien d'autres... qui se sont battus, il faut que nos enfants aient à l'esprit les sacrifices qu'ils ont consentis. Il y a eu aussi des foyers insurrectionnels, comme à Bélé-dougou avec Komi Diossé, il y a eu la région de la Volta avec Yero Banga, il y a eu la région de Bani avec Banzani Théra...

Ensuite il y a eu la région du Gourma et de Mopti... C'est pour vous dire combien notre histoire est riche. Mais la partie la plus riche encore, ce sont les gestes, c'est-à-dire les exploits guerriers et la manière dont les hommes se sont battus. Salif, lorsqu'on m'a parlé d'interview j'ai dit que je me permettrais de faire un peu l'histoire. Vous savez comme formation de base, je devais faire l'histoire, à et l'époque c'était les Pr Alpha Oumar Konaré et ma sœur Adam Ba Konaré qui étaient nos professeurs, et l'ancien Premier ministre Modibo Kéita était notre professeur de Français. Nous avons eu trois talentueux et nous avons été leurs élèves pendant 6 mois à l'Ecole Normale de Badalabougou.

Un autre point fondamental, les tatas. Aujourd'hui les gens ne citent que les tatas de Sikasso, mais il y avait des tatas à Sabouciré aussi, à Hamdallaye avec Sékou Amadou. Les tatas sont en même temps les emblèmes du refus et de la liberté. Les mêmes chefs de guerre français ont dit quelque chose d'important, à savoir que le Soudan était la grande école où s'est formée l'armée française dans tout ce qui concerne les luttes coloniales, et c'est là également qu'ils ont élaboré la doctrine coloniale française.

Mais qui ils étaient ? Borgnis Desbordes, c'est lui qui a conquis Bamako, Louis Archinard, c'est lui qui a conquis Ségou, les frères Bony, Charles Magnien, Joseph Gallieni, Jean Baptiste Marchand, Baratin, Portier et Germain... la plupart de ceux-ci ont fini généraux dans l'armée française et dans les postes les plus élevés. Mais c'est au Mali qu'ils ont acquis une certaine expérience et tout. Et dans leurs propos et leurs témoignages pour l'histoire, ils ont été très élogieux vis-à-vis de nos grands-pères et nos parents ».

■ Yama DIALLO

Mali : Le peuple désabusé recherche désespérément sauveur

Une réconciliation nationale avec une véritable justice, une moralité politique constante, une gouvernance saine portée par des acteurs légitimes : le redressement du pays nécessite des efforts considérables déjà minés par les calculs politiques

Le groupe des militaires mutins qui vient d'arracher le pouvoir au Mali et de nommer Bah N'Daw, colonel à la retraite et ex-ministre de la Défense comme président de transition, hérite d'un pays déchiqueté. On ne peut pas dire que leur « prise de butin » soit enviable.

Car le semblant d'État malien qui avait déjà été mis à nu par les événements de 2012, quand des groupes islamistes armés radicaux se sont emparés du nord après le coup d'État, a fini d'achever sa descente aux enfers durant l'ère du président Ibrahim Boubacar Keita (IBK), déposé dans la nuit du 18 au 19 août par une junte armée réunie en un Conseil national pour le salut du peuple (CNSP).

Parler du Mali, c'est évoquer ce pays vivant au fond d'un précipice qui n'a d'égal que l'inconscience désinvolte de son élite politique, dont la seule obsession, depuis le premier coup d'État de 1968, restera (tous partis politiques confondus) la folle envie d'accéder au pouvoir. Le pouvoir pour le pouvoir. Le pouvoir pour la corruption à outrance. De nombreux respon-

sables maliens se sont fait connaître ces dernières années par une extravagance (financière, entre autres) frôlant l'indignité, l'inhumanité même, dans un pays où l'écrasante majorité de la population survit en dessous du seuil de pauvreté malgré la perfusion de l'aide internationale.

Dernièrement, l'ancien député malien Karim Keita (le fils d'IBK) est apparu dans des vidéos publiées sur les réseaux sociaux. On l'aperçoit en train de se faire masser par des demoiselles en tenue légère, sur un yacht ou dans d'autres fêtes où le champagne coule à flots. On a aussi vu le chef du renseignement malien, le général Moussa Diawara, un proche de l'ex-président, célébrer son anniversaire à coup de millions de francs CFA.

Cette exposition, alors que le régime au pouvoir depuis 2013 se montre dans l'incapacité de rebâtir le pays, a sérieusement irrité ceux qui vivent au quotidien avec la faim et la peur au ventre. À Bamako, personne n'a levé le petit doigt pour protéger IBK et son clan. Pas même sa garde rapprochée.

L'image de cette arrestation immortalisée par les smartphones bamakois diffère à peine de celle d'une opération digne d'une brigade spécialisée dans le grand banditisme en train d'appréhender un vieux brigand, longtemps recherché.



Totalement désarmé et visiblement abasourdi, IBK réalisait-il ce qu'il lui arrivait ? Malgré tout ce que l'on pourrait dire de l'armée malienne, l'institution avait pris un soin particulier pour éviter une ultime humiliation à cet homme qui regagnait une place identique à celle de n'importe quel autre citoyen vulnérable.

La scène contrastait fortement avec celle du 19 septembre 2013. Ce jour-là, jour de l'investiture au stade du 26-Mars de Bamako, devant près de 50 000 personnes, une vingtaine de chefs d'État africains et étrangers se sont succédé à la tribune, rivalisant de louages pour encenser celui qui avait fait du redressement du pays « une mission d'honneur », avec son fameux slogan, « Le Mali d'abord », repris en dérision par les Maliens en « Ma famille d'abord ».

L'ancien président français François Hollande, présent à cette triomphale cérémonie, avait déclaré : « Le Mali a pris son destin en main. Il a choisi son président, un bon, un grand président. »

L'inédit concert des nations, qui ferment les yeux sur les irrégularités parfois les plus graves et les plus antidémocratiques, est une facette de la régression du niveau politique et de la vie publique en général.

Il est vrai qu'Ibrahim Boubacar Keita a été triomphalement élu avec 77 % des voix. Mais il y a lieu de relativiser son élection car un peuple déboussolé par les turpitudes de l'histoire, dans un pays dévasté par des décennies de mauvaise gouvernance, de corruption, de gabegie, couronnées par la crise de 2012, ne voit dans l'immédiat que son aspiration à mettre fin à ses souffrances.

Pour y parvenir, il serait prêt à croire le premier



Assimi Goita, le colonel à la tête du Comité national pour le salut du peuple, qui a renversé le président Ibrahim Boubacar Keita le 18 août 2020 (AFP)



Le coup d'État militaire au Mali, nouvelle source d'inquiétude alors que les groupes islamistes armés progressent au Sahel

charlatan venu, pourvu que celui-ci tienne le discours adapté à la situation du moment. Comme le dit un vieux proverbe touareg, « qui que vous disiez à celui qui a soif, ce dernier vous répondra toujours en réclamant de l'eau ». Malgré toutes les intentions (bonnes ou non) affichées au début de son mandat, IBK n'aura pas été l'homme providentiel qu'attendaient les Maliens. Au-delà de l'échec de la mission d'IBK, les problèmes maliens se sont aggravés.

Un « vieil amnésique » enfermé dans une tour d'ivoire

Le pays se retrouve dorénavant coupé en trois « micro États » : le nord, abandonné à la loi « du mieux armé », le centre, qui s'entredéchire au nom d'arguments pseudo religieux, et le sud, où la colère populaire monte pendant qu'une infime minorité exhibe le scandaleux train de vie de ceux qui croient au pouvoir intemporel de l'argent.

Comment peut-on construire une société quand ceux qui sont censés donner l'exemple s'arrogent les pires droits en dehors de tout bon sens ?

IBK a été présenté, les dernières années de son règne, comme un « vieil amnésique » enfermé dans une tour d'ivoire, sans rôle effectif dans la gestion de l'État au quotidien.

Il était sous le contrôle, dit-on à Bamako, d'un petit groupe d'individus (dont son fils Karim, le chef du renseignement malien, et Moussa Timbiné, le président de l'Assemblée nationale, un proche de la famille Keita) qui organisaient les affaires du pays à leur guise en maintenant l'ancien président dans sa bulle, dans un monde coupé des réalités.

Le pays se retrouve dorénavant coupé en trois « micro États » : le nord, abandonné à la loi « du mieux armé », le centre, qui s'entredéchire au nom d'arguments pseudo religieux, et le sud, où la colère populaire monte

Il faut espérer qu'avec l'écroulement de l'ère IBK, les Maliens puissent avoir une véritable latitude sur leur destinée. Ce qui est pour l'heure loin d'être gagné.

Car l'opportunisme politique plane toujours dangereusement au-dessus de la colline de Koulouba, abritant le palais présidentiel. De nombreuses ambitions pour le pouvoir, loin d'être animées d'intentions exemplaires, sont susceptibles de venir parasiter une nouvelle possibilité de refonder un Mali nouveau.

La question a lieu d'être posée. En effet, les têtes d'affiches qui gravitent sur la contesta-

tion populaire, la plupart du temps en surfant sur les souffrances d'un peuple désespéré par plusieurs cycles de mauvaise gouvernance, sont bien connues des Maliens.

Ces principaux ténors des partis dits de l'opposition malienne, réunis au sein « du mouvement du 5 juin 2020 », ont eu à assumer des rôles dans les différents gouvernements antérieurs depuis au moins trois décennies, y compris, pour quelques-uns, avec Ibrahim Boubacar Keita.

Les CV entachés, les sulfureuses réputations de certains politiques, dont certains célèbres pour leur tendance à souffler sur les braises des tensions ethniques au nord, entre sédentaires et nomades, sont tout sauf ce dont le Mali a besoin actuellement.

Militaires putschistes, opposants et leaders religieux se sont adressés à une foule exaltée, venue fêter le 21 août 2020, place de l'Indépendance à Bamako, la chute du précédent régime. Mais les propos des responsables présents à la manifestation, ainsi que ceux du futur gouvernement de la transition, toutes provenances confondues, n'auront de sens mesurable qu'à l'aune d'une décennie d'actions politiques.

C'est à ce moment-là qu'il y aura le recul pouvant permettre de juger si les problèmes qui ont miné le pays avaient été sérieusement analysés, compris et surtout relevés avec sincérité et constance.

Comment peut-on admettre que l'école soit en panne depuis trois décennies ? L'éducation handicapée, certainement plus que n'importe quel autre secteur, la marche du Mali et empêche le renouvellement des élites intellectuelles indispensables au progrès d'une nation.



Des militaires maliens paradent à Bamako alors que le président IBK a été arrêté, le 18 août 2020 (AFP)

C'est toujours ceux qui sont au pouvoir qui peuvent envoyer leurs enfants pour étudier à l'étranger. Une fois de retour, ces derniers prennent la place de leurs parents. Il en va ainsi depuis fort longtemps dans un cycle répétitif d'exclusion d'une majorité des Maliens, ceux qui vivent avec les moyens les plus modestes.

Un État multiculturel et pluriethnique

Les réformes institutionnelles audacieuses et abouties que chacun appelle de ses vœux pourraient permettre d'asseoir une implication communautaire directe, essentielle à la (re)fondation d'un État multiculturel et pluriethnique, seule issue permettant au Mali de se relever afin de prétendre à exister sur ses cendres. Seule possibilité, également, que chacune de ces composantes se sente appartenir à un État digne de ce nom.

Depuis les accords de paix des années 1990, les responsables gouvernementaux et ceux des groupes armés du nord se sont rendus célèbres dans un jeu de cache-cache dont le Mali paie aujourd'hui fortement le prix. Une paix sans justice ne sera jamais une paix effective et durable.

Il faut que les responsables (toutes tendances confondues) coupables, aux yeux des citoyens, d'actes graves (assassinats ciblés, viols collectifs et exactions) soient identifiés et formellement traduits en justice. Ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici.

Au sortir de la crise de 1991, on a, par exemple, vu de nombreux officiers maliens (et d'autres fonctionnaires) ayant commis des tueries sur des bases ethniques, notamment vis-à-vis des populations arabo-touarègues du nord, bénéficier de promotions (gouverneurs, ministres, ambassadeurs, etc.) au lieu d'être jugés pour leurs crimes.

Ce message politique s'est traduit par la fulgurante adhésion des membres de ces communautés à la rébellion suivante. Celle de 2012.

De même, l'exclusion dans l'accord de 2015, issu du processus d'Alger, des grandes tribus, qui ont compté dans l'histoire politique et sociale des Touaregs, n'est pas de bon augure pour une véritable et efficiente application. Vouloir résoudre le problème nord-malien avec les seules entités ayant fait le choix radical



Présidentielles au Mali : IBK, candidat favori dans un pays à reconstruire

des armes pour se faire entendre est un coup d'épée dans l'eau. C'est également méconnaître cette région et ses sociétés.

Les véritables personnes influentes et les tenants du pouvoir les plus écoutés ne sont pas toujours ceux qui détiennent la nouvelle puissance économique ou la force factuelle et militaire...

De ce fait, s'entêter à envisager le processus de paix sous sa forme actuelle (tractions unilatérales entre gouvernement et certains groupes armés) reviendrait simplement à envoyer un message entravant aujourd'hui la paix et susceptible d'entériner à terme la liquidation totale du Mali. Ce serait l'ultime suicide du pays et la perte définitive de sa partie nord. Cette disproportion des forces ne signifie-t-elle pas une maldonne quelque part ? Indéniablement, si ! Probablement pour la simple raison que la réponse à apporter au terrorisme dans cette région, loin d'être seulement

armée, doit être avant tout politique. Sur le plan sécuritaire, l'apparition en projectiles des débris d'années noires algériennes dans le nord du Mali, sous l'appellation de salafisme armé aux débuts de la décennie 2000, et surtout la guerre en Libye de 2011, sont deux conséquences réunies qui se sont transformées en cauchemar pour le Mali.

Plusieurs armées (Nations unies, force française Barkhane, G5-Sahel et armée malienne) sont impliquées, depuis 2013, dans la lutte anti-terroriste. Elles sont estimées aux environs de 30 000 soldats, sans pour autant parvenir à éradiquer quelques centaines de groupes armés !

Cette disproportion des forces ne signifie-t-elle pas une maldonne quelque part ? Indéniablement, si ! Probablement pour la simple



La faillite de l'État malien, responsable de l'échec de l'accord d'Alger

raison que la réponse à apporter au terrorisme dans cette région, loin d'être seulement armée, doit être avant tout politique.

Si certains chefs des groupes se réclamant du salafisme sont étrangers, la majorité de leurs troupes est malienne. Ne serait-il pas opportun d'envisager, avec l'armée malienne, l'exemple « dialogue spirituel » mauritanien ?

Un potentiel humain et social ignoré

Adjointe à des actions militaires précises et concertées entre les forces citées, cette voie de la réconciliation doit être menée par les oulémas, imams, guides religieux et intellectuels issus des bases peules et arabo-touarègues, en offrant aux membres embrigadés de ces communautés l'occasion de se repentir et revenir par la grande porte dans la société.

Enfin, le Mali a de tout temps ignoré son potentiel humain et social. En effet, on ne peut pas exclure des pans entiers de sociétés, surtout quand celles-ci sont parfois les héritières d'un pouvoir traditionnel plus ancien que le Mali lui-même dans la région du septentrion sahélo-saharien.

Or l'État malien, depuis son accession à l'indépendance, a excellé dans la politique colonialiste (du XIX-XXe siècle) visant à casser et briser politiquement et socialement les grandes confédérations tribales qui ont été au-devant de la scène et en première ligne dans la résistance coloniale.

Le Mali, pour sa survie, n'a rien à gagner d'une

telle démarche, bien au contraire. Les rebellions, les guerres civiles, la criminalité organisée, le terrorisme et l'irruption d'une question peule à partir de 2015 ont fini par miner considérablement ce pays.

Ces phénomènes explosent avec l'absence de développement, la stigmatisation et surtout avec l'exclusion dans le partage des pouvoirs (entre l'État central et les bases coutumières) de pans importants des sociétés traditionnelles.

Cette exclusion, qui cristallise toutes les causes de la crise malienne, est profitable aux prébendes du narcotraffic et du grand banditisme, dont les adeptes surgissent comme interlocuteurs politiques fiables (alors même qu'ils n'ont parfois pas toujours voix au chapitre dans leur base sociale) vis-à-vis du pouvoir central de Bamako.

C'est aux Maliens, et à eux seuls, que revient la tâche de trouver, d'imposer et de veiller sur les hommes qu'il faut. Il en va de la propre survie de leur peuple et de leur pays

Le clientélisme parfois entretenu entre ces pôles-clans a mis le pays complétement à genou, en inversant étrangement les rôles politiques. Le signe le plus évident de ce paroxysme est l'absence, au milieu de 1 001 acteurs, d'interlocuteurs capables de fiabilité certaine sur le terrain. Il y a une pléthore de chefs, mais une absence de décideurs politiques crédibles et visionnaires.

En conclusion, les problèmes maliens sont multisectoriels et profonds. Le redressement du pays nécessite des efforts considérables :

une réconciliation nationale avec une véritable justice comme point d'ancrage ; une moralité politique constante et irréprochable ; une gouvernance saine portée par les acteurs les plus légitimement écoutés au sein des sociétés traditionnelles maliennes.

Seuls ces paramètres doublés d'un don de soi pour l'amour de la patrie pourront sauver le Mali de ses vieux démons pour une reconstruction viable et durable.

C'est aux Maliens, et à eux seuls, que revient la tâche de trouver, d'imposer et de veiller sur les hommes qu'il faut. Il en va de la propre survie de leur peuple et de leur pays.

- Intagrist el Ansari, issu de la tribu touarègue Kel Ansar, est natif de la région de Tombouctou, au Mali. Depuis 2012, il habite en Mauritanie. Auteur indépendant, il est aussi réalisateur de documentaires et correspondant en Afrique du Nord-Ouest (Sahel-Sahara) pour des magazines et journaux internationaux.

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale de Middle East Eye.

Intagrist el Ansari

Intagrist el Ansari, issu de la tribu touarègue Kel Ansar, est natif de la région de Tombouctou, au Mali. Depuis 2012, il habite en Mauritanie. Auteur indépendant, il est aussi réalisateur de documentaires et correspondant en Afrique du Nord-Ouest (Sahel-Sahara) pour des magazines et journaux internationaux.



Au Sahel, le terrorisme et le crime organisé n'expliquent pas tout

Mali-Gao : le « far nord »

Une terre hostile, où la loi n'a pas encore pu s'imposer et dont les immensités échappent toujours au contrôle de l'État : voilà les caractéristiques du Far West (l'Ouest lointain). Ce rappel des westerns américains des années 1940 fait doublement penser à une région du Mali d'aujourd'hui : Gao. À 1 188 km de Bamako et avec son insécurité récurrente, elle réunit tous les ingrédients d'un bon Far Nord. Les chameaux et les voitures remplaçant les chevaux.



Après le Far West, voici le Far Nord : la région de Gao. Occupée en 2012 par des djihadistes à la suite d'une rébellion armée, la zone est depuis revenue dans le giron de l'État en 2013, suite à l'intervention française. Mais sa situation sécuritaire reste toujours préoccupante. Le 8 septembre, une ambulance en provenance du village de Temera, cercle de Bourem, a été enlevée aux environs de six heures. Le malade, âgé de 10 ans, est mort dès son arrivée à destination à pied, aidé de ses accompagnants. Le même jour, un homme a été blessé lors d'un braquage en pleine journée au quartier Château de Gao, sous le regard stupéfait des habitants, et son véhicule emporté par des hommes armés non encore identifiés. Au soir du 5 septembre, c'est l'enlèvement d'un entrepreneur bien connu qui a ému la ville. Le 26 août dernier, un protocole d'accord entre différentes communautés mettait pourtant fin à des violences entre jeunes qui avaient fait 4 morts. Ce tableau de la situation sécuritaire n'est pas exhaustif. En dépit

de la présence de l'armée et de l'administration dans toute la région, il dépeint un no man's land, qui depuis des années s'étend. Selon le dernier rapport trimestriel (avril, mai et juin) du Secrétaire général des Nations Unies, les forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible de 49 attaques, qui ont fait 67 morts et 86 blessés parmi elles. Et c'est dans la région de Gao, cercle de Bourem, que l'on enregistre les plus meurtrières. Le 19 mars, à Tarkint, 30 morts et 20 blessés et le 6 avril à Bamba, 25 morts et 12 blessés. La note sur les tendances des violations et abus des droits de l'Homme au Mali, rédigée par la MINUSMA, présente la région de Gao comme celle qui a enregistré le plus d'incidents sécuritaires du 1er avril au 30 juin 2020 au nord du pays. Sur 198, elle en a à son actif 81.

Indignation

C'est dans cet écosystème d'anxiété que vit la population de Gao. Et la situation est loin de la laisser indifférente. Moussa Bouréïma Yaro est le Coordinateur du mouvement des Jeunes

patrouilleurs de Gao, qui menait des patrouilles citoyennes en 2012 pour veiller sur la sécurité des personnes et de leurs biens alors que la ville était entre les mains des terroristes. Patrouilles qu'ils ont dû arrêter en 2013, quand la ville a été reprise par l'armée malienne. Selon lui, cette situation dénote d'un « manque de volonté » des forces militaires et de police dont la ville regorge. « Ce sont des événements qui étonnent tout le monde à Gao, la première région militaire, avec en outre de la présence de Barkhane et de la MINUSMA. Malgré cela, on n'arrive pas à sécuriser ne serait-ce seulement que la ville de Gao. Les gens se posent la question de savoir si ce problème de terrorisme ou de rébellion n'est pas une question d'affaires ». L'analyste politique Khalid Dembélé relativise. « Ce sont des forces qui ont des missions bien définies. Les raisons pour lesquelles elles sont là peuvent être débattues. C'est l'appareil militaire malien qui a failli à protéger les personnes ». Pour Boubacar Dacka Traoré, maire de la commune urbaine de Gao, les événements qui surviennent dans sa ville ne datent pas d'aujourd'hui. Et il est bien placé pour le dire. Le 27 mai dernier, il s'est fait braquer dans sa ville vers 9h30 et sa voiture a été emportée. « Jusqu'à là je ne l'ai pas revue ».

Armes

Pour les habitants et de nombreux observateurs, cette situation est liée à la circulation des armes. Selon la Colonel-major Nema Sagar, Secrétaire permanente de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, il est « impossible » de déterminer le nombre d'armes en circulation dans la région de Gao. « Il est exponentiel, les armes viennent de partout ». À en croire un acteur sur place, les mouvements armés n'arrivent pas à prendre en charge leurs éléments, ces derniers se livrent à des enlèvements et à des braquages pour survivre. Certains jeunes, à ses dires, « ont même vendu leurs animaux ou leurs motos, pour acheter des armes et bénéficier du cantonnement, qui tarde toujours ». « Des jeunes qui ont des armes, qui n'ont pas de travail et qui ont des familles à nourrir. Et bien, la seule manière pour eux d'avoir de l'argent, c'est de sortir et braquer une à deux personnes. Ensuite ils ont quelque chose pour tenir une semaine ou un mois », conclut-il.

Boubacar Diallo

Indépendance du mali (60 ans) : Témoignage d'Ousmane Sy, ex-ministre du président Alpha Konaré

Ce mardi 22 septembre, le Mali fête les 60 ans de son indépendance. 60 ans marqués par trois guerres et quatre coups d'État – le dernier, il y a un mois -, mais 60 ans marqués aussi par de vraies avancées démocratiques. De 2000 à 2002, Ousmane Sy a été le ministre de l'Administration territoriale du président Konaré. Il est l'auteur de *Reconstruire l'Afrique à partir des dynamiques locales*, aux éditions Gamana et Charles Léopold Mayer. En ligne de Bamako, il répond aux questions de Christophe Boisbouvier.



Rfi : Vous qui aviez 11 ans en 1960 et qui vous souvenez donc de l'accession de votre pays à l'indépendance, est-ce que vous pensez que le Mali a rempli tous les espoirs placés en lui ?

Ousmane Sy : Je suis loin de penser que le Mali a rempli tous les espoirs. Parce que, quand on regarde le parcours jusqu'à maintenant, bien sûr, il y a des acquis incontestables, mais en dehors des libertés qui ont été conquises et renforcées, on est effectivement

beaucoup plus libres aujourd'hui. En dehors de cela, je crois que pour le reste il est difficile de dire que cela a été un succès.

Du côté du développement, c'est plutôt un échec, c'est cela ?

Du côté du développement, il faut le dire franchement, c'est un échec, parce qu'aujourd'hui je ne suis pas sûr que les gens vivent mieux qu'ils ne vivaient dans les années 1960.

L'année 1960 a été marquée par l'éclatement de la Fédération du [Mali + Sénégal]. Est-ce que cela reste une blessure intime pour beaucoup de Maliens ?

Je crois que beaucoup de Maliens regrettent forcément cet éclatement de la Fédération du Mali, surtout quand on regarde un peu l'évolution des deux pays. Si ces deux pays étaient restés ensemble, peut-être qu'on aurait eu plus de stabilité. On aurait eu plus de développement.

Le Mali aurait eu un débouché maritime et le Sénégal aurait eu une profondeur...

Un marché. Un marché plus grand.

Quatre putschs en soixante ans...

Comment expliquez-vous le poids des militaires dans la vie politique de votre pays ?

On a eu quatre putschs en soixante ans, mais on a eu trois rébellions armées, aussi, en soixante ans. Tout cela montre qu'en fait ce pays a été bâti sur des options qui restent comme un boulet au pied de ce pays.

Vous parlez de ces trois rébellions armées... La question du Nord-Est en effet lancinante dans l'histoire de votre pays. Quelle est la solution ?

Ce pays est parti avec un boulet au pied. Depuis l'indépendance, on a fait un choix de type d'État unitaire, centralisé, qui n'a pas permis à tout le potentiel de ce pays de s'exprimer. Les deux caractéristiques importantes dans notre pays, c'est que c'est un pays de grande diversité. Diversité humaine, diversité des territoires. Et je crois que l'option que l'on a faite, de partir avec un État unitaire centralisé, qui s'est efforcée pendant soixante ans à uniformiser un pays qui a la diversité dans ses gènes, est un boulet. Je crois qu'aussi longtemps qu'on n'affrontera pas cette question, les coups d'État et les rébellions vont se multiplier.

Les rébellions nourrissent les coups d'État, qui nourrissent les rébellions ?

Exactement, c'est un cycle infernal.

Vous avez écrit un livre sur la décentralisation...

lisation. Préférez-vous le fédéralisme ou la décentralisation ?

J'avoue que, du point de vue du principe, je n'ai rien contre la fédération. Je crois que le problème important, c'est que l'on doit trouver un système institutionnel qui tienne compte des deux caractéristiques dont j'ai parlé, la diversité humaine et la diversité territoriale. C'est un pays qui est au centre de l'Afrique de l'Ouest, c'est un pays qui fait le lien entre le Sahara et l'Afrique noire. Je crois que c'est une caractéristique sur laquelle nous n'avons pas suffisamment réfléchi. C'est pour cela que toutes les options d'évolution institutionnelle doivent être ouvertes.

Faut-il plus de personnalités du nord de votre pays dans l'appareil d'État, peut-être au poste de Premier ministre, comme au Niger ?

On a eu cela au Mali. On a eu un Premier ministre Touareg, comme au Niger. Le premier Premier ministre d'Amadou Toumani Touré est un Touareg. Le problème n'est pas une question de Touareg ou de Peul, le problème est le système institutionnel dans lequel nous

sommes installés. En fait, ce qui ne fait plaisir, ni aux Touaregs, ni aux Peuls, ni aux Sénoufos du sud. C'est que simplement les Touaregs s'expriment par la rébellion, parce que c'est beaucoup plus culturel, à la différence des sédentaires qui ont d'autres systèmes d'agir que la rébellion armée. Mais je crois que notre grande panne depuis l'indépendance, c'est que nous avons fait une option d'un système institutionnel qui n'est pas à l'image de notre nation.

Et qui est trop centralisé...

Qui est trop centralisé... Et pire, qui veut même uniformiser. Aussi longtemps que nous voudrions uniformiser tout dans notre pays – uniformiser la gestion des territoires, uniformiser la gestion des communautés –, nous ne sortirons pas des problèmes. Nous aurons des révoltes avec des coup d'État et ainsi de suite.

Beaucoup disent que l'une des faiblesses de l'État malien, ce sont ses vieilles pratiques de corruption et de clientélisme. Vous êtes d'accord et si oui quel est le remède ?

Je crois qu'aussi longtemps que l'État n'est pas adopté par les communautés, l'État est senti comme un corps étranger. Je crois que la corruption va être socialement admise et c'est à cela que l'on assiste aujourd'hui. Je crois qu'il faut régler le problème par : quel type d'État il faut aujourd'hui pour que les populations s'identifient à cet État et considèrent que les biens publics sont leurs biens.

Voulez-vous dire que le Mali, ce sont plusieurs communautés juxtaposées, mais pas encore une nation ?

C'est une nation, une nation qui puise son origine de très loin. Ce que je veux dire, c'est que l'État n'est pas en adéquation avec la nation. Le Mali est une nation. L'origine de la nation malienne vient des grands empires. Jusqu'au niveau de la famille, nous sommes mélangés. Vous trouverez rarement une famille malienne où il n'y a pas trois ou quatre ethnies mélangées. Donc la gestion de la diversité est un problème pour l'État, mais pas pour la nation malienne. La gestion de la diversité n'est pas un problème pour nous.

Source : RFI

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Fédération du Mali : Les principaux événements



De 4 avril 1960 les délégations de la France, du Soudan français et du Sénégal signaient les accords de dévolution des pouvoirs de la Communauté à la Fédération du Mali. Il faudra cependant attendre le 20 août 1960 pour que le Mali, en tant que tel, soit indépendant. Voici les principaux événements qui ont jalonné cette marche.

23 juin 1956

Adoption de la loi-cadre Defferre. Celle-ci veut associer les populations africaines à la gestion de leurs affaires intérieures, mais elle démantèle l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Le Grand Conseil se voit limité à des fonctions de coordination.

25-30 septembre 1957

Congrès du Rassemblement démocratique africain au collège technique de Bamako. Selon l'historien Sékéné Mody CISSOKO, « la question fondamentale dans l'opinion africaine était celle de savoir si, après la loi-cadre, les territoires se regroupaient dans un cadre

commun qui était celui de l'AOF ou de l'AEF ou s'ils resteraient isolés et liés chacun à la France, selon la loi Defferre. » Le Congrès voit se manifester des divergences profondes entre la section RDA de Côte d'Ivoire dirigée par Felix Houphouët Boigny et le reste du parti. Houphouët marque son attachement aux principes de la Loi-cadre.

15 février 1958

Rassemblement au palais Bourbon à Paris de nombreux partis africains pour la création d'une structure unique. Le Rassemblement démocratique africain (RDA) demande que tous les partis se rangent derrière son sigle. Les discussions achoquent. Ces désaccords conduisent à la création à Dakar le 28 mars 1958 du Parti du regroupement africain (PRA), par les partis autres que le RDA. Le PRA défendra au Grand Conseil, dans les instances territoriales et dans l'opinion publique la nécessité d'une unité fédérale.

5 avril 1958

Incident au sein du RDA qui illustre à nouveau

les désaccords entre la Côte d'Ivoire et le reste du mouvement. À la clôture du Grand Conseil, les élus RDA votent à l'unanimité une motion qui demande la création d'un exécutif fédéral. Protestation d'Abidjan qui désavoue le vote de la délégation ivoirienne. Le Guinéen Sékou TOURE répond catégoriquement au nom du groupe RDA au Grand Conseil : « le groupe RDA soutient de tout son poids ladite motion et ne peut prendre en considération toute déclaration intempestive contraire à la volonté des masses africaines. »

13 mai 1958

Une insurrection à Alger lance le processus qui va conduire le général de Gaulle à la tête du pouvoir exécutif français. De Gaulle veut une nouvelle constitution, qui définisse notamment de nouvelles relations entre la France et ses colonies. Il associe aux travaux Houphouët BOIGNY. Le projet propose la création d'une Communauté, sorte de fédération entre la France et les pays africains. Selon l'historien Sékéné Mody CISSOKO, le projet « était scandaleux pour les nationalistes afri-

cains car il ne mentionnait même pas les deux idées forces qui agitaient les esprits depuis le congrès de Bamako : le droit à l'indépendance et l'unité des territoires.»

25-27 juillet 1958

Le PRA, le Parti du regroupement africain se retrouve au centre international Unafrika de Cotonou. Près de 350 délégués représentent les partis politiques hors Rassemblement démocratique africain. Dès le départ, la délégation nigérienne donne le ton : «l'indépendance nationale d'abord, le reste ensuite !» Léopold Sédar SENGHOR émet des réserves, mais le congrès opte pour l'indépendance immédiate.

29-30 décembre 1958

Congrès de Bamako. Les représentants du Sénégal, du Soudan français, du Dahomey et de la Haute Volta mettent en place un plan en vue de la création de la Fédération. Ils conviennent de lancer les procédures parlementaires pour la réunion d'une constituante fédérale le mois suivant.

14 janvier 1959

L'Assemblée constituante de la nouvelle fédération s'ouvre au palais du Grand Conseil de l'AOF. 44 délégués représentent les 4 États qui ont décidé de mettre en place cette Fédération (Sénégal, Soudan français, Dahomey, Haute-Volta). Le 17 janvier, la constitution est adoptée par acclamation. La Fédération du Mali est née, même si elle reste encore dépendante du pouvoir colonial. Cette constitution doit être ratifiée par les assemblées législatives des États membres pour entrer en vigueur.

21 et 22 janvier 1959

La constitution de la Fédération du Mali est ratifiée par le Soudan français et le Sénégal. La Haute-Volta et le Dahomey font défection.

4 avril 1959

L'Assemblée fédérale du Mali se réunit pour réviser la constitution fédérale et former le gouvernement fédéral. Léopold Sédar SENGHOR est désigné président de l'Assemblée. Modibo KEITA est élu président du gouvernement. Mamadou DIA est choisi comme vice-président. Le gouvernement fédéral est constitué le 15 avril : le Soudan et le Sénégal disposent chacun de 4 ministres.

15 Mai 1959

De Gaulle reçoit Modibo KEITA à l'Élysée et lui annonce qu'il accepte de reconnaître l'existence de la Fédération du Mali au sein de la Communauté.

29 septembre 1959

Le Sénégal et le Soudan déposent une requête formelle pour le transfert des pouvoirs souverains de la communauté à la Fédération du Mali.

13 décembre 1959

À Dakar, devant l'Assemblée fédérale, De GAULLE annonce que la France laissera le Mali accéder à la souveraineté internationale, tout en continuant à l'aider.

18 Janvier 1960

Ouverture à l'hôtel Matignon à Paris des négociations qui doivent aboutir à l'indépendance de la Fédération du Mali.

4 avril 1960

Signature dans les salons de l'hôtel Matignon des différents textes permettant la dévolution des pouvoirs de la communauté à la Fédération du Mali : un accord particulier portant transfert des compétences de la communauté, deux accords sur les dispositions transitoires, un accord sur la participation de la Fédération du Mali à la communauté. Une batterie d'accords de coopération est également paraphée sur les questions de politique étrangère, de défense, d'économie, d'enseignement supérieur, de matières premières et produits stratégiques... L'indépendance du Mali ne sera effective qu'après ratification des accords par les assemblées du Mali et de la France.

20 Juin 1960

Proclamation de l'indépendance de la Fédération du Mali. Le dimanche 19 juin, la cérémonie de « l'Acte de reconnaissance » a lieu dans les jardins du Palais de l'ancien Haut-commissaire de l'AOF à Dakar. Le drapeau français est descendu devant les responsables français et maliens. Les accords franco-maliens sont signés. L'Assemblée fédérale du Mali se réunit pour une séance solennelle au cours de laquelle elle vote l'indépendance de la Fédération du Mali. À 0h00, Léopold Sédar SENGHOR, président de l'assemblée, proclame cette indépendance.

18 août 1960

Traversée par de multiples désaccords sur la désignation de ses responsables, la Fédération du Mali semble vouée à l'éclatement. Une nouvelle crise accélère le processus : Modibo KEITA donne des instructions au chef des forces armées, le colonel SOUMARE, pour la mise en place de mesures de sécurité lors de la prochaine élection présidentielle. Il le fait sans prévenir son ministre de la défense, Mamadou DIA.

Le 18 août, le colonel SOUMARE demande aux unités de l'armée malienne qui sont à Podor et Bignona d'envoyer chacun une compagnie «en tenue de combat». Mamadou DIA tente de contrecarrer la décision, Modibo KEITA la reconferme. Les Sénégalais ont la certitude que les Soudanais vont faire usage de la force et se préparent en conséquence. Les Soudanais sont persuadés que les Sénégalais préparent leur sécession.

19 août 1960

Modibo KEITA convoque un conseil des ministres extraordinaire dans la soirée pour empêcher la sécession du Sénégal. Un seul ministre sénégalais est présent. Mamadou DIA est déchargé de la défense. L'état d'urgence est proclamé.

20 août 1960

La réponse des Sénégalais ne tarde pas à arriver. Le commandant de la Garde républicaine arrête le colonel SOUMARE. Les hommes de la Gendarmerie, qui sont Sénégalais, se rangent aux côtés de SENGHOR et de DIA. L'Assemblée est convoquée. Elle vote en pleine nuit l'indépendance du Sénégal et décide elle aussi d'un état d'urgence. Le 21 août, Modibo KEITA et les représentants maliens présents à Dakar sont raccompagnés à la gare et quittent le pays.

22 septembre 1960

L'indépendance du Mali est proclamée. Source : Sékéné Mody Cissoko, Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960). Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, Dakar, 2005.



Guillaume Soro : « Il faut qu'Alassane Ouattara recule et que le droit prévale »

Ecarté, avec d'autres candidats, du scrutin du 31 octobre prochain, l'ex-président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire dénonce une « fraude à la Constitution ».

Il a pris parti pour Alassane Ouattara pendant la crise postélectorale de 2010. Guillaume Soro, ex-Premier ministre de Laurent Gbagbo, devenu chef des rebelles, est celui qui a fait basculer militairement la victoire au profit de l'actuel président alors que Laurent Gbagbo lui contestait la victoire dans les urnes. Écarté, avec trente-neuf autres candidats, du scrutin présidentiel du 31 octobre prochain sur décision de la Cour constitutionnelle, Guillaume Soro n'a pas dit son dernier mot. Avec ses partisans du mouvement citoyen Générations et Peuples solidaires, il est fortement engagé dans la dynamique d'opposition au processus électoral en cours que l'ex-président Henri Konan Bédié, appelant à la « désobéissance civile », a qualifié de « forfaiture ». Sur la Côte d'Ivoire et son avenir, il s'est confié au Point Afrique.

Le Point Afrique : Comment voyez-vous la Côte d'Ivoire de l'année à venir ?

Guillaume Kigbafori Soro : Je ne peux

m'empêcher de nourrir les pires craintes quand je vois l'obstination avec laquelle le président Ouattara conduit notre pays vers une nouvelle crise électorale, dix ans après celle qui lui a permis d'arriver au pouvoir. Face aux appels à la raison émanant de la France, des États-Unis, de l'Union européenne, des organisations internationales de défense des droits de l'homme, de l'ONU, de certains de ses pairs de la Cedeao, il choisit de faire la sourde oreille et s'inscrit dans une forme de défi lancé au monde entier en prétendant n'avoir de leçons à recevoir de personne. Oui, j'ai peur pour la Côte d'Ivoire.

Nous avons à mener un bien âpre combat de civilisation, pour sauver l'espérance démocratique en suspens et consolider l'État de droit en Côte d'Ivoire. C'est précisément en raison de ce cap inflexible que je vois la Côte d'Ivoire de retour dans le concert des nations africaines en progrès, à l'horizon 2021. Pour ce faire, nous devons avoir réussi à obtenir le triomphe du consensus national autour de l'organisation d'élections justes, transparentes, inclusives, véritablement démocratiques.

Votre candidature à la présidentielle a été refusée par le Conseil constitution-

nel. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples intime à la Côte d'Ivoire de vous rétablir dans vos droits. Pourquoi la décision de la CADHP doit-elle prévaloir sur celle du Conseil constitutionnel d'après vous ?

En vertu d'un principe élémentaire de la hiérarchie des normes juridiques dont le corollaire est celui de la hiérarchie des juridictions. La Côte d'Ivoire, État souverain, a librement adhéré à l'Union africaine et à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, y compris en signant son protocole. Or, comme le disait si bien Jean-Jacques Rousseau, « l'obéissance aux lois que l'on s'est prescrites est liberté ».

C'est l'État de Côte d'Ivoire qui a souverainement décidé que les décisions juridictionnelles de la CADHP ont primauté sur celles de toutes les juridictions ivoiriennes, y compris le Conseil constitutionnel. Mieux, l'argutie du régime Ouattara qui consiste à dire que la Côte d'Ivoire a dénoncé le protocole de la CADHP ne tient d'autant pas debout que le gouvernement ivoirien sait bien qu'en vertu des textes auxquels il est lié, sa dénonciation du 28 avril 2020 ne prendra effet qu'à compter du 28 avril 2021. Et de plus, la dénonciation ne peut concerner des affaires déjà en cours de jugement à la CADHP. Depuis le 22 avril 2020, la haute juridiction africaine a requis la libération immédiate des députés de notre mouvement, de mes frères et camarades pris en otages par Ouattara.

Par ailleurs, Alassane Ouattara lui-même est le fruit des décisions des organisations supranationales. Rappelez-vous : la Cour constitutionnelle de l'époque dirigée par M. Paul Yao

N'Dré avait déclaré Laurent Gbagbo vainqueur de la présidentielle de 2010. En se fondant sur un communiqué de l'Union africaine reconnaissant la victoire d'Alassane Ouattara, la Cour constitutionnelle avait modifié sa première décision et attribué la victoire à Alassane Ouattara. Dans le cas qui me concerne, il ne s'agit pas d'un simple communiqué, mais de deux décisions de justice rendues en ma faveur.

Sous Ouattara, la Côte d'Ivoire a été transformée en État voyou, marginal et arbitraire. Une honte et un affront que le peuple de Côte d'Ivoire doit courageusement laver. Nous n'accepterons pas d'être la risée des peuples libres du monde ! Le droit doit être la force des Ivoiriens !

Les choses se passent comme si le terrain était rendu propice à un conflit des organes en charge des questions électorales, la Cour constitutionnelle, d'un côté, la Commission électorale indépendante, de l'autre. Un rappel de celui de la crise postélectorale de 2010 n'est pas anodin. Quoi s'occupe de quoi ? Et qui a primauté sur l'autre ?

Il n'y a absolument aucun conflit entre ces deux organes, tous étant dirigés par des hommes liges de Ouattara. La Commission électorale indépendante est déséquilibrée au profit de Ouattara. Voyez vous-même : 85 % des membres de l'organe central sont membres du RHDP. Même les membres de l'opposition censés y appartenir ont été choisis par les soins de Ouattara ! Sur le terrain, sur les 549 commissions décentralisées censées surveiller la régularité du scrutin, le parti de Ouattara a fait main basse sur 529 postes ! La CADHP, sur saisine de la société civile, a rendu une décision ordonnant à l'État de procéder au rééquilibrage de cette CEI pour la rendre véritablement indépendante. Alassane Ouattara n'en a cure. Il marche sur le droit international comme il marche sur la vie et les libertés des Ivoiriens. Et cela est intolérable. Comment voulez-vous qu'un processus électoral fiable se mette en place dans une telle asymétrie institutionnelle et dans une telle ambiance mortifère ? Nous n'accepterons la tenue d'aucune élection avec cette Commission électorale et ce Conseil constitutionnel partisans. Cela est hors de question, et nous

formons un bloc populaire et majoritaire de plus en plus compact pour faire échec à cette mascarade barbare.

Une vue de l'Assemblée nationale ivoirienne lors d'une session en février 2019. Sur saisine de Guillaume Soro en tant que président de l'Assemblée nationale, "la Cour constitutionnelle avait rendu en 2018 une décision indiquant clairement que l'adoption d'une nouvelle Constitution n'efface pas totalement les dispositions juridiques pertinentes qui préexistaient, au nom du principe de la continuité législative".

Venons-en à la Constitution proprement dite. Qu'est-ce qui fait que, malgré tous les professionnels du droit que nous avons dans nos pays, dont des constitutionnalistes, on aboutit à des textes sujets à large interprétation, donc potentiellement générateurs de crise ?

La réalité est que, prenant le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, il n'y a aucune forme d'interprétation possible. La Constitution a été rédigée principalement pour sauvegarder l'esprit républicain, laïque et social de notre pays. Elle réaffirme, et ce, depuis 2000, le principe intangible de la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels. Tous les experts, membres éminents de la communauté des juristes nationaux, y compris le propre conseiller juridique d'Alassane Ouattara ainsi que son ministre de la Justice, ont dit publiquement, à plusieurs reprises, qu'une interprétation de la Constitution dans le sens d'un troisième mandat de M. Ouattara est absolument impossible. Mieux, le Conseil constitutionnel, sur ma saisine en tant que président de l'Assemblée nationale, avait rendu en 2018 une décision indiquant clairement que l'adoption d'une nouvelle Constitution n'efface pas totalement les dispositions juridiques pertinentes qui préexistaient, au nom du principe de la continuité législative. Autrement dit, la nouvelle Constitution ne remet pas en cause les acquis démocratiques de la précédente. M. Ouattara est le seul qui pense qu'il lui est possible d'effectuer un troisième mandat au motif qu'étant à l'origine de cette nouvelle Constitution, il est le seul qui ait l'autorité nécessaire pour l'interpréter.

Il n'y a pas de troisième mandat présidentiel en Côte d'Ivoire. Il existe encore moins un pré-

tendu premier mandat de la IIIe République, car si c'était la IIIe République, Ouattara aurait dû démissionner en novembre 2016 afin d'organiser de nouvelles élections présidentielles anticipées. On aurait alors compris sa fable actuelle du compteur constitutionnel remis à zéro. Mais Alassane Ouattara est resté président de la République de 2015 à 2020, parce que, comme il l'a lui-même publiquement et nombre fois affirmé, le principe de la limitation des mandats présidentiels au nombre de deux, valable depuis 2000, n'a jamais été interrompu par le constituant ivoirien.

L'interprétation des textes n'est donc pas du tout en cause. C'est l'intention et l'action frauduleuses de Ouattara qui piratent notre Constitution. Nous faisons face au braquage d'un peuple par un gouvernement corrompu et tyrannique.

Vous contestez la possibilité donnée à Alassane Ouattara par le Conseil constitutionnel de se présenter au scrutin du 31 octobre. Qu'aurait-il fallu faire au moment du référendum pour donner sa virginité à tous les acteurs politiques dans le cadre institutionnel ?

Je l'ai dit plus haut. La Constitution est claire : Ouattara ne peut pas être candidat à un troisième mandat. Ses juristes l'ont dit. Les rédacteurs de la Constitution l'ont affirmé. Le ministre de la Justice l'a déclaré devant les députés. Lui-même l'a déclaré dans plusieurs interviews. Son revirement ne nous surprend guère, tant nous le connaissons comme un homme de reniement et de parjure. Quant au Conseil constitutionnel, lui aussi, ne nous étonne guère dans ses errements. C'est cette institution qui, en 2015, avait déclaré Ouattara candidat « par dérivation », après avoir accepté en 2010 qu'il soit candidat « à titre exceptionnel ». Aujourd'hui, on veut en faire un candidat « par effraction ». Et cela, nous ne sommes pas près de l'accepter. La Constitution n'est pas en cause, c'est la fraude à la Constitution que nous dénonçons.

Comment, alors que vous avez traversé des épreuves politiques ensemble pendant presque une décennie, en êtes-vous venus, le président Ouattara et vous, à vous opposer à ce point ? Une divergence politique, une divergence de

personnes ou un choc des ambitions ?

Je dirais une divergence profonde sur les principes et les valeurs. J'ai été avec Ouattara pour bâtir une nation moderne, démocratique et respectueuse des droits et des libertés. Je n'ai jamais signé pour l'avènement d'un tyran qui pense que le pouvoir se trouve dans la soumission des citoyens à une forme de monarchie absolue. C'est l'ancien Premier ministre Charles Konan Banny qui a le mieux résumé le profil psychologique de l'homme en disant que Ouattara ne conçoit les rapports avec lui qu'en termes de soumission. Pour Alassane Ouattara, les Ivoiriens doivent être à son service comme des esclaves au service de leur maître. Comment comprenez-vous que Daniel Kablan-Duncan, compagnon de 40 ans d'Alassane Ouattara, ait décidé de le quitter en démissionnant de son poste de vice-président de la République ? Comment expliquer la démission fracassante de Marcel Amon-Tanoh, son compagnon de lutte durant 30 ans ? Comment expliquer que tous ceux qui se sont coalisés en 2005 pour faire de Ouattara le président de la République en 2010 aient tous été pourchassés ou emprisonnés par celui-ci ? Anaky Kobéna est l'objet d'une procédure actuellement. Mabri Toikeusse est constamment menacé d'arrestations et d'assassinat. Bamba Moriféré est en exil en France, après avoir échappé à un assassinat. Bédié, qui lui a permis d'être élu face à Gbagbo en 2010 et en 2015, a échappé à de nombreux complots contre sa vie et contre l'intégrité de son parti. La réponse est simple : Alassane Ouattara est un psychopathe qui ne trouve la paix que dans la persécution des autres.

Je me sens moralement trahi par M. Ouattara, car, si j'ai risqué ma vie pour lui avec des milliers de mes camarades pendant près de deux décennies, c'est parce que je croyais en l'idéal technocratique qu'il a semblé incarner à merveille quand il a débarqué dans la politique ivoirienne au début des années 1990. J'ai dû déchanter quand j'ai découvert un homme qui avait une conception très archaïque, clanique, patrimonialiste et personnifiée du pouvoir.

D'aucuns disent que l'élection présidentielle du 31 octobre ne remplit pas les conditions d'un scrutin serein et viable alors qu'aucun texte ne s'y oppose. Quelles sont, pour vous, les



conditions de tenue d'un scrutin crédible dans le respect des lois ivoiriennes et de l'aspiration des populations à une démocratie apaisée ?

Vous dites qu'aucun texte ne s'y oppose ? Bien au contraire. La CADHP dit que la CEI dans sa composition actuelle ne permet pas de garantir un scrutin transparent et équitable. La CADHP dit également que les poursuites contre moi sont politiquement motivées et ordonne au gouvernement ivoirien ma réintégration sur la liste des candidats. Les diplomates de l'UE disent que le scrutin sans les poids lourds de l'opposition n'est ni crédible ni transparent et qu'il faut davantage d'inclusivité. Il faut donc que nous revenions à plus de sérénité. Il faut que les élections soient reportées de plusieurs mois. Cela permettrait de procéder à une recomposition de la CEI conformément à la décision de la CADHP. Ensuite, nous pourrions faire un audit international de la liste électorale pour laquelle les preuves abondent dans le sens de sa manipulation par le RHDP. Il faudrait absolument changer le Conseil constitutionnel qui a donné la preuve de son mépris pour la Constitution. Mais, avant tout cela, il faut décrire la situation politique nationale en permettant le retour de tous les exilés sans exception, je pense ici au président Laurent Gbagbo, à Charles Blé Goudé, à Akossi Bendjo, à Bamba Moriféré, à moi-même, bien entendu. Et à la libération de tous les prisonniers politiques, civils et militaires de tous les camps.

Si, finalement, le scrutin se tient et qu'aucune décision ne vous requalifie.

Qu'allez-vous faire ? Appeler au boycott, soutenir un candidat contre Alassane Ouattara ? Si oui, lequel ?

Pour le moment, je ne m'inscris pas dans un schéma où cette élection pourrait se tenir, alors que j'en aurai été illégalement écarté. Je ne l'accepte pas. D'ailleurs, j'ai lancé un appel à l'union de toutes les forces politiques significatives pour faire barrage au désir irrationnel de M. Ouattara d'imposer sa volonté d'effectuer un troisième mandat en marchant sur la Constitution. Je suis heureux que cet appel ait rencontré un écho favorable auprès des principales formations politiques ivoiriennes. Ainsi, le président Henri Konan Bédié, président du PDCI-RDA après concertation avec l'ensemble des partis politiques, a lancé un appel à la désobéissance civile que nous soutenons activement. Il faut que Ouattara recule et que le droit prévaille.

Et la Cedeao, l'Union africaine, l'Union européenne, l'ONU savent qu'il est vraiment temps de sauver la paix en Côte d'Ivoire en faisant entendre raison à M. Ouattara.

Au-delà du scrutin à venir, quel modèle politique, selon vous, permettrait à la Côte d'Ivoire d'avoir des institutions stables et solides ?

Le système actuel est caractérisé par une boulimie du pouvoir de l'exécutif. Une voracité monstrueuse qui broie à tour de bras nos libertés fondamentales chèrement conquises par des décennies de luttes précédentes ! Il nous faudra l'éradiquer par une réelle séparation des trois pouvoirs de l'État et par un



Guillaume Soro en février 2019 à l'Assemblée nationale ivoirienne.

pluralisme global exemplaire en Côte d'Ivoire. Il est nécessaire de bâtir un modèle politique et citoyen dans lequel la primauté de la loi et du droit aurait une valeur sacramentelle. Il est évident que, dans l'immédiat, il faut bâtir un État de droit. Ce qui présuppose que nous ayons une justice indépendante, une armée républicaine et amie du peuple. Nous bâtissons patiemment depuis les années 1990 un modèle de démocratie pluraliste, dans lequel les pouvoirs de l'exécutif sont contrôlés par un Parlement dynamique et une société civile forte. Je suis favorable à un régime présidentiel tempéré par une Assemblée nationale ayant pouvoir de censure sur le gouvernement. C'est un modèle qui a fait ses preuves et qui offre plus de redevabilité que d'autres types de régime dans lesquels le chef de l'État est une sorte de monarque absolu. Ce modèle serait une étape vers un régime de type semi-parlementaire ou parlementaire. Il reviendra aux Ivoiriens d'en décider le moment venu.

Pensez-vous qu'il faille réfléchir à un autre fonctionnement entre toutes les entités du pays : pouvoir politique à la capitale, pouvoir local dans les villes des différentes régions, structures de la société civile, autorités traditionnelles et religieuses ?

Ce que vous décrivez constitue un pan important de notre projet de société. C'est la refonte en profondeur du système actuel de décentralisation. Nous y avons consacré une réflexion riche, dense, que nous entendons proposer à nos compatriotes. Mais ce que je peux vous résumer est qu'il faut déplacer le pôle de réflexion et de décision vers les populations en créant une décentralisation forte,

avec des régions autonomes économiquement viables, dotées d'un véritable pouvoir économique, financier, social. Ces régions seront les moteurs du développement local, et l'État, à travers le corps des fonctionnaires territoriaux, aura un rôle de superviseur de projet et de garant de l'efficacité de la dépense publique.

En vue d'une responsabilisation et d'une meilleure représentativité à tous les niveaux de décision, ne serait-il pas opportun de penser autrement l'État central actuel en le transformant en confédération ?

Nous sommes un micro-État dans un continent déjà balkanisé. La solution n'est pas d'aller vers plus de morcellement, mais, au contraire, vers plus de rassemblement. Nous n'avons pas, Dieu merci, de problème de cohésion nationale. Nous avons juste un problème de dirigeants qui ont du mal à s'accommoder avec les règles de la démocratie. Mais ça, nous allons le régler bientôt.

Kwame Nkrumah a beaucoup milité pour l'unité politique de l'Afrique. Quelle idée vous faites-vous de celle-ci dans le sillage de l'intégration économique continentale qui se met en place actuellement ?

L'Afrique devrait être l'un des plus grands marchés internes du monde. Elle en a le potentiel, les ressources humaines, mais, hélas, pas encore les institutions. L'unité politique de l'Afrique parachèvera le processus d'union économique et financier en cours au niveau de l'Union africaine. Je pense sincèrement que l'intégration économique en cours impulsera

fatalement l'intégration politique du continent.

L'Afrique, à elle seule, a un marché intérieur qui équivaut à celui de la Chine. Sa population est jeune, elle a les mêmes rêves, du Caire à Kigali, elle adopte rapidement les TIC, une classe moyenne s'installe durablement, un taux de croissance moyen de 6 % est maintenu depuis plusieurs décennies, le continent se débarrasse peu à peu du fardeau de la pauvreté, avec l'avènement de dirigeants jeunes et visionnaires.

Plus l'Afrique se réunit dans de grands ensembles, économique, d'abord, politique, ensuite, plus elle a de chances de compter au niveau mondial. L'Afrique peut se réunir autour de pôles économiques dominants, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Algérie, pour peser sur le commerce mondial. C'est ainsi que se réalisera, plus facilement, le rêve de l'unité africaine cher à Kwame Nkrumah.

Comment vous imaginez-vous ainsi que la Côte d'Ivoire dans cette construction pour les années à venir ?

La Côte d'Ivoire a indubitablement un rôle de locomotive sous régionale à jouer. Nous avons une des économies les plus dynamiques du continent, une population jeune et cosmopolite, une tradition d'ouverture et d'hospitalité. J'ai l'ambition de réconcilier définitivement ce pays qui fait une éruption de violence tous les dix ans, d'asseoir durablement la culture démocratique et de réorienter l'action publique vers la création d'une vraie richesse nationale avec l'émergence d'entrepreneurs locaux dynamiques, soutenus énergiquement et accompagnés par l'État.

Je mènerai donc, avec détermination et confiance, le combat pour la conquête de l'État de droit et de la démocratie, clé de voûte de tous les succès futurs. Seule une Côte d'Ivoire unie autour du pardon et de la réconciliation pourra surmonter, dans le cadre exemplaire de l'État de droit et de la démocratie surgis de ses propres entrailles, les défis sociaux, écologiques, économiques, culturels, stratégiques, politiques et même spirituels qui nous attendent. J'ai confiance en notre avenir, voilà pourquoi nous nous battons pour que nul ne vole à notre peuple la flamme sacrée de l'espérance heureuse.

Audit du fichier électoral Guinéen : Les résultats publiés par le CEDEAO ne concilient pas les positions

Les résultats de l'audit du fichier électoral guinéen publiés ce mercredi par le commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la CEDEAO de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ne permettent pas d'aplanir les divergences entre les acteurs politiques du pays. En témoignent ces réactions croisées des représentants du Parti des démocrates pour l'espoir (PADES), de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), tous deux de l'opposition, ainsi que celle du RPG Arc-en-ciel au pouvoir que Guineenews vous propose.

Ibrahima Camara (PADES)

« C'est d'abord le comportement de ceux qui nous ont invités ici. Nous avons été comme des spectateurs qui ont été ignorés par la CEDEAO et aussi par la CENI. Ils ont présenté des chiffres. Ils n'ont pas voulu entendre la réac-

tion des partis politiques. Ils ont préféré s'adresser aux journalistes. C'est-à-dire que c'est un monologue. Nous avons assisté ici à un monologue. Et vraiment, personnellement je suis déçu. Si c'est comme ça que la CEDEAO travaille sur les pays, franchement, je comprends que la CEDEAO ne peut pas résoudre les crises en République de Guinée, la CEDEAO ne peut pas empêcher ou prévenir (les crises ndr). C'est le sentiment là que j'ai. Et je pense que la plupart des participants, dès que le général a commencé, se sont dit mais qu'est-ce qu'on fait ici ? Je ne suis pas satisfait de la forme. (Sur la qualité du travail, ndr), la Cour constitutionnelle et la CENI sont entrées dans une sorte de conspiration pour empêcher l'électeur guinéen de voir l'affichage des listes électorales, pour savoir est-ce que tous les électeurs qui sont passés devant la machine ont leurs noms, leurs photos, pour d'éventuelles corrections. Cette correction a été donc

occultée par la Cour constitutionnelle et la CENI. Comment voulez-vous qu'on ait confiance à ces gens là ? C'est cela au fait. (...) ils ont éliminé les mineurs mais ils n'ont pas pu éliminer en fait ceux qui sont décédés, les détenus n'ont pas été éliminés (...), nous n'avons pas confiance en la CENI (...)

Cellou Baldé (UFDG)

« C'est un sentiment de déception qui m'anime maintenant, au sortir de cette rencontre là (...). Ils sont venus nous jeter à la figure des chiffres sans permettre qu'il y ait de débats autour de ça, pour savoir au moins quelles sont les réserves que nous avons en tant que parties prenantes majeures. Quand vous remontez à l'histoire récente du fichier électoral guinéen, il y a eu des accords politiques en 2016 qui ont demandé que ce fichier soit audité pour qu'il soit rendu fiable. Pour qu'il y ait un minimum de consensus entre les acteurs politiques guinéens autour du fichier électoral. Ce qui a été fait. Et des recommandations ont été formulées. Et en dépit du fait que des recommandations ont été formulées, la CENI a biaisé le processus. Ce qui justifie qu'à l'issue de l'enrôlement de 2019, nous avons plus de 8 millions et quelques électeurs bruts. Après un premier travail, ils sont revenus à 7 500 000 et quelques. Les griefs que nous avons émis ont été repris par l'Organisation Internationale



de la Francophonie. Après également par la CEDEAO. L'histoire de 2 400 000 électeurs, aujourd'hui c'est évident qu'il y a eu un travail qui a été fait par rapport à ça. Il y a eu un travail qui a été fait par rapport au dé doublement. Il y a eu un travail qui est fait pour l'extirpation de quelques mineurs parce que c'est un module de détection basé sur un seuil de probabilité qui a été utilisé. Mais aujourd'hui, ce que nous déplorons, c'est que d'abord ce travail d'accompagnement que la CEDEAO a eu à faire auprès de la CENI est très solitaire. Nous n'avions pas connaissance des termes de référence. Nous n'avions pas été associés de près ou de loin. Aujourd'hui, la finalité du travail qui a été fait viole systématiquement le code électoral de notre pays et viole le protocole additionnel de la CEDEAO. Vous savez que dans les conditions normales, une fois que le fichier général des électeurs est établi, il doit être affiché pour permettre à tout électeur de savoir s'il est correctement inscrit sur la liste électorale ou pas. Et s'il ne l'est pas, il fait les recours auprès de la CENI ou bien auprès du tribunal de première instance compétent. Aujourd'hui cette étape a été carrément supprimée. Ce qui fait que sur le terrain, il ya beaucoup de Guinéens qui ont été correctement enrôlés en 2019, qui ont été enrôlés en 2020, qui détiennent des récépissés mais qui ne se retrouvent pas sur la liste élec-

torale. L'autre élément c'est quoi ? Par rapport à l'utilisation des attestations contresignées, plus de 2 millions d'électeurs ont été enrôlés sur la base d'attestations contresignées. Aujourd'hui, nous comprenons aisément pourquoi dans les fiefs du parti au pouvoir les statistiques sont gonflées. C'est parce que des administrateurs territoriaux indéclicats, avec des commissaires complices sont allés contresigner des attestations pour les militants du parti au pouvoir. Ce qui fait que les statistiques sont gonflées à ce niveau là. L'autre aspect que j'ai déploré, le commissaire Béhanzin pour qui j'ai beaucoup de respect, au lieu de demander une minute de silence à la mémoire des victimes des violations des règles démocratiques et de la constitution de notre pays, parce qu'il y en a eues une certaine qui sont tombées depuis que le combat a été commencé par le Fncd (...), c'est de jeter des fleurs à monsieur Alpha Condé. Cela n'est pas son rôle dans un cadre comme ça où on audite les travaux du fichier électoral.

Morissana Soumaoro (RPG Arc-en-ciel)

« C'est un sentiment de satisfaction. La venue de la CEDEAO pour travailler sur le fichier électoral guinéen c'est suite aux multiples revendications de l'opposition guinéenne. C'est

pourquoi la CENI a adressé un courrier à la CEDEAO pour qu'elle travaille sur le fichier et le rendre propre et acceptable pour tout le monde. Mais malheureusement, nous avons une opposition qui n'est pas prête à accepter ce fichier à moins que ce fichier soit confié peut-être à Elhadj Cellou et sa famille... vous le savez très bien. Quel est le district de la Moyenne Guinée qui est le fief de l'Ufdg, qui a plus de 5000 habitants? Quel est le district de la Moyenne Guinée qui attire tous les guinéens ? Il n'y en a pas, alors que la Haute Guinée, la région de Kankan est une zone agropastorale, est une zone minière. Mais pourquoi on s'attaque à la Haute Guinée alors que Ratoma aujourd'hui dépasse Matoto? Matoto est la première circonscription électorale en Guinée ; mais sur ce fichier, Ratoma a plus d'électeurs que Matoto. Pourquoi on n'en parle pas ? Chaque fois qu'on parle du fichier, on parle de l'enrôlement massif en Haute Guinée, alors que vous savez que ce travail a été boycotté par l'UFDG et son clan. Ce travail a été violenté par l'UFDG. Aujourd'hui, qui a triché pour que les femmes guinéennes deviennent 53% sur ce fichier ? Personne n'a triché parce que les femmes sont sorties massivement pour se faire recenser (...) »

Propos recueillis et transmis par Thierno Souleymane





Escrime : Les championnats d'Afrique et les jeux olympiques en ligne de mire

Bamako et Ségou vont vibrer ce week-end au rythme des combats d'escrime. Dans la Capitale des Balanzans, les escrimeurs des sept cercles de la région (Ségou, Bla, Macina, Tominian, Barouéli, San, Niono) se retrouveront pour la 2^e édition du championnat régional et au même moment (samedi dans l'après-midi, ndlr) à Bamako se disputera le traditionnel open qui regroupe les meilleurs tireurs de la ligue. « Il y aura la bagarre », annonce un responsable technique de la Fédération malienne d'escrime (FME), ajoutant que « les spectateurs n'ont que l'embaras du choix ».

Sauf que Ségou est situé à plus de 200 km de Bamako et qu'il est peu probable que les inconditionnels effectuent le déplacement pour être les témoins oculaires de cette grande première pour la ligue d'escrime de la 4^e région. En effet, c'est la première fois que les escrimeurs et escrimeuses des sept cercles de la région (environ une vingtaine d'athlètes, indique le président de la ligue d'escrime de Ségou, Moussa Ballo) se retrouvent pour la conquête du prestigieux trophée qui est parrainé par le président du Comité national olympique et sportif (CNOS), Habib Sissoko.

En prélude à l'événement, les responsables de la ligue de Ségou ont organisé un stage de formation qui a permis aux athlètes d'affûter leurs armes. Cette session s'est déroulée sous la houlette du Maître d'armes de Koutiala Raphaël Dembélé. « Maître Raphaël a fait un travail extraordinaire, la ligue d'escrime de Ségou est très contente de ce qu'il a fait », a confié le premier responsable de l'instance dirigeante de l'escrime régionale, Moussa Ballo.

Et d'ajouter : « Maintenant, notre objectif est d'avoir un Maître d'armes à Ségou qui puisse diriger les sessions de formation. Notre ligue en a vraiment besoin ». Comme la première, la deuxième édition du championnat régional se déroulera au Centre Malick Coulibaly, situé en plein cœur de la capitale ségoviennne. Les escrimeurs et escrimeuses s'affronteront à l'épée, l'une des trois armes utilisées en escrime (les autres étant le fleuret et le sabre). L'épée mesure 110 centimètres de long pour 770 grammes maximum.

à Bamako, c'est le sabre qui a été choisi pour le traditionnel open qu'organise chaque année la FME dans le cadre de la préparation des athlètes. Le choix de cette arme n'est pas fortuit, il a pour but de permettre aux athlètes de

se mettre dans le bain des Championnats d'Afrique, prévus cette année et qui sont qualificatifs des Jeux olympiques de Tokyo 2021. Ces championnats, explique le premier responsable de l'escrime malienne, Wahabou Zoromé, vont se disputer au sabre d'où le choix de cette arme conventionnelle qui répond à des règles de priorité afin de déterminer la priorité d'attaque et donc lequel des deux combattants marquera le point.

Le sabre a été la dernière arme à passer à l'utilisation d'un équipement électrique afin de faciliter la matérialisation de la touche. « La particularité du sabre, souligne le président de la FME, c'est le fait qu'il est possible de toucher avec autre chose que la pointe de la lame. C'est une arme d'estoc (terme ancien qui désigne un coup porté par la pointe et par le tranchant de l'arme, ndlr), de taille et de contre-taille ».

Pour Wahabou Zoromé, le Mali a de bonnes chances de se qualifier pour les prochains Jeux olympiques et « tout sera mis en œuvre pour que les sabreurs du pays bénéficient de la meilleure préparation possible ». « La préparation des Championnats d'Afrique auraient dû commencer depuis longtemps, mais a été retardée par la crise sanitaire qui a bouleversé le calendrier sportif mondial. Maintenant que les activités ont repris, a insisté le président de la FME, nous allons mettre les bouchées doubles pour permettre à nos athlètes d'être prêts avant le jour J ».

Souleymane B. TOUNKARA



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vos projets se préciseront considérablement, ce qui vous permettra de concentrer vos énergies là où vous pourrez donner le meilleur de vous. Certes, la route ne sera pas complètement dégagée, mais les défis seront là pour prouver ce que vous valez.

Entre des rentrées d'argent irrégulières et des frais fixes à assumer, vous aurez l'impression d'être en mauvais équilibre sur une corde au-dessus du sol. Si on vous doit de l'argent, il faudra être tenace, car vous aurez affaire à un débiteur récalcitrant.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Rendez-vous annulé, points de vue divergents ou problèmes d'organisation, voilà ce qui vous guettera. Notez que vos relations hiérarchiques pourraient se compliquer à cause d'informations déformées ou qui circuleront difficilement d'un poste à l'autre.

Jupiter bien positionné dans votre secteur argent vous facilitera la vie et vous permettra des dépenses, à condition de ne pas abuser de votre carte bleue. Mais à priori, vous aurez suffisamment la tête sur les épaules pour bien gérer votre budget.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les collègues ne semblent guère vous aider, au contraire. Il est possible qu'on vous demande de finir une tâche sous un délai express. Le courage peut momentanément vous manquer dans cette journée difficile. Faites des pauses pour vous régénérer.

Vous devez rester prudent vis-à-vis de l'argent. Les frais sont encore élevés et ils peuvent faire fondre une partie de vos revenus. Vous prenez les choses avec humour. C'est la meilleure façon de voir ces concessions actuelles. La patience est recommandée.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Le Soleil vous fera entrer dans une période constructive. Vous aurez l'occasion de signer un avenant ou un contrat, avec l'assurance que les engagements pris le seront pour longtemps. Extrêmement prudent, vous n'accepterez jamais un travail non déclaré.

Vous ferez un double noeud aux cordons de la bourse que vous ne dénouerez que pour des dépenses utiles ou pour vous acquitter des charges de la vie courante, comme l'électricité, le loyer ou les impôts ! Vous resterez sur l'idée de demeurer économe...



Lion (22 juillet - 23 août)

Besogneux, vous irez jusqu'au bout de vos tâches sans lever le nez de vos dossiers. Sauf qu'un collègue vous dérangera, car il aura besoin de vos services. Vous vous souviendrez à temps qu'il sera champion pour que les autres bossent à sa place.

Parce que le calendrier affiche un vendredi 13, vous croirez à votre chance financière et vous serez tenté de jouer pour gagner le gros lot. Avec toutes ces planètes en Vierge, vous risquerez de vous leurrer, car les sous ne rentreront pas par ce biais.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous voudrez jouer la carte de la discrétion, mais les planètes s'ingénieront à vous pousser sur le devant de la scène. Coaché par Uranus, vous vous mettrez au diapason de vos collègues, gagnerez la confiance de votre hiérarchie ou d'un nouvel employeur.

Vos finances ne feront pas trop de bruit, ce qui vous ira bien, car vous n'aurez pas trop la tête à vous en occuper. Tant que personne ne viendra vous réclamer de l'aide pour un achat, une somme d'argent à avancer, vous n'aborderez pas du tout le sujet.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous devriez retrouver confiance en vous pour avancer. Le poste actuel vous dévalorise et vous attendez une meilleure fonction. Un collègue peut vous apporter du réconfort et des contacts. Des étapes sont nécessaires pour éprouver la satisfaction.

Jouez encore la carte de la réserve. Vous pouvez comparer les prix, observez, mais évitez les achats impulsifs. Le climat est encore dépensier. Vous risquez de vouloir refaire votre garde-robe. L'envie de séduire entraîne des frais supérieurs à ceux estimés.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Avec une structure professionnelle solide, vos projets se concrétiseront. A travers les effets positifs de la pleine Lune, vous aurez vraiment le vent en poupe et il faudra en profiter au maximum. Un vrai soldat aux yeux de votre direction !

Aujourd'hui, vous vivrez un vrai regain financier et les mauvaises surprises seront de plus en plus rares. Ami Scorpion, vous demanderez simplement à vivre de manière confortable et sans compter sans arrêt vos sous. Rien de plus et rien de moins !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

À fond derrière vous, les planètes activeront votre réflexion, votre précision, votre efficacité. Et c'est exactement ce dont vous aurez besoin pour défendre vos idées, avancer sur vos dossiers et vous affirmer significativement dans vos fonctions.

L'argent risquera de vous filer entre les doigts sans même vous laisser le temps de prévoir le coup. Autant dire qu'entre les charges courantes et des dépenses imprévues, vous aurez besoin de tous vos talents de gestionnaire pour retomber sur vos pieds.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Si vous le pouvez, vous prendrez plus vite la poudre d'escampette et lâcherez le bureau plus tôt. Pour les autres, vous mettrez le turbo, avec le même état d'esprit de vouloir en finir rapidement et de profiter de cette fin de journée pour vous détendre.

Vous vous occuperez beaucoup de vos comptes, surtout pour savoir combien vous pourrez dépenser, sans vous mettre en danger. L'envie d'une escapade de quelques jours vous reprendra car vous aurez besoin de décompresser, avant que les jours raccourcissent.



Verseau (20 janvier - 19 février)

L'activité professionnelle connaît un moment de calme. Vous aimeriez évoluer vers un nouveau poste. Une petite formation est envisagée. Elle vous permet de changer de secteur et de relancer votre carrière. Il est essentiel d'avoir confiance en vous.

Des économies sont à venir, car la trésorerie s'épuise. Pour renouveler votre budget, évitez de craquer sur des gadgets. Ils vous attirent et vous lassent vite. Il n'y a pas de recette magique pour garder la stabilité. Différez vos achats importants.



Poisson (19 février - 21 mars)

À cause du carré Lune-Jupiter, vous ne parviendrez pas à chasser de votre tête vos soucis personnels. Du coup, vous cumulerez les tracas professionnels avec vos autres ennuis. Vous serez moins détendu que d'habitude. Vos collègues s'en rendront compte...

Avec Jupiter associé à la Lune, de mauvaises surprises financières seront possibles, comme par exemple des rappels concernant des contraventions impayées... Aujourd'hui, vous nagerez au milieu d'incertitudes et vous pourrez d'ailleurs perdre pied.

TOMBOLA NISONDIA



SPiRiT

Jusqu'au 20 décembre 2020

Souscrivez à Damou à partir de 490 F ou aux forfaits Internet et Grati+ à partir de 500 F pour gagner chaque semaine de superbes cadeaux.